

3
1967

Sommaire

Bernard Goüel

La parole du Christ pour les hommes
d'aujourd'hui

*Les traductions de Pierre de Beau-
mont*

Page 5

Rémi Crespin

Demain, quelle paroisse ?

*La paroisse ouverte
La paroisse intégrée
La super-paroisse*

Page 15

Chronique

Officiel-Prélature : une lettre de Mon-
seigneur Marty

Page 54

Ordinations

Carnet de la Mission

Page 55

Ouvrages reçus

Page 58

La parole du Christ pour les hommes d'aujourd'hui

Bernard Gouël

En 1966, paraissaient aux Editions Fayard-Mame, deux petits volumes qui ont déjà un profond retentissement. Ces deux livres avaient pour titre « Paroles du Christ » et « Evangile selon saint Luc ». Et voici que paraissent « les Actes des Apôtres » et « Evangile selon saint Jean », toujours dans la collection « Ecole de la Foi » de l'Institut Supérieur de pastorale catéchétique de Paris (1).

Ces traductions sont l'œuvre de Pierre de Beaumont. Cet écrivain est connu pour ses nouvelles méthodes pédagogiques sur l'enseignement du français. Il vient mettre ses nouvelles techniques au service des textes évangéliques. La rencontre du renouveau exégétique actuel et d'une pédagogie nouvelle du langage vient renouveler la présentation du message de Jésus. Elle apporte un sang nouveau et ouvre de nouveaux chemins à la catéchèse actuelle.

Le problème de Jésus et l'exégèse

Nous bénéficions tous actuellement des nouveaux apports de l'exégèse ; les problèmes scientifiques, qui se posaient hier à quelques

spécialistes d'histoire, sont descendus dans le grand public. Aujourd'hui, dans le monde moderne, la foi des chrétiens se veut éclairée, solide, appuyée sur des bases scientifiques : qui est Jésus de Nazareth ? Les premières communautés chrétiennes nous en donnent-elles un vrai visage, ou l'ont-elles caché, déformé agrandi ? Le Christ de la Foi est-il identique à Jésus, le fils du charpentier ? Le succès d'ouvrages comme celui du Père Xavier-Léon Dufour sur « les Evangiles et l'histoire de Jésus » (2), est la preuve d'un intérêt renouvelé sur ce problème des sources évangéliques.

Les méthodes modernes de critique littéraire et historique avaient passé au crible les textes évangéliques. Des pages entières avaient parfois été coupées, taillées, déchirées. L'Evangile vivant, entre les mains de certains exégètes, était devenu un herbier, un texte mort. Pourtant, des recherches plus approfondies ont permis de mettre mieux en valeur l'unité profonde et vivante du Message évangélique.

Marcel Jousse écrivait, il y a déjà plus de trente ans : « Il faut que nous portions, avec toutes les dernières techniques, avec toutes les

(1) Ce texte reproduit, avec quelques corrections de l'auteur, un article paru dans *Ecclesia*, n° 218, mai 1967.

(2) X.-L. DUFOUR, *Les Evangiles et l'histoire de Jésus*, Paris, Seuil, 1964.

méthodes expérimentales possibles, tout notre effort sur cet être unique qu'est Jésus, dont le monde s'est éloigné parce qu'il n'y avait personne pour l'expliquer. Même des prêtres, non seulement ont perdu la foi, mais ont même perdu la certitude de son existence historique. Résumant cela, on a pu parler du « Mythe » de Jésus. Comment ne pas être déchiré devant un pareil désastre ! On a pu en arriver là, alors que nous avons des choses si vivantes que lorsque vous développez la bande gréco-latine qui entoure vos textes, votre Dieu galiléen surgit debout, victorieux » (3).

L'Evangile oral

Les méthodes nouvelles ont mis l'accent sur la tradition vivante de l'Evangile. Avant d'être mise par écrit et fixée, la Bonne Nouvelle a été proclamée ; Jésus n'a pas écrit, il a semé sa parole dans des esprits et des cœurs. Son message a été reçu, incrusté dans des mémoires pour être transmis, vivant et vivifiant : « Ce que nous avons entendu, ce que nous avons vu de nos yeux, ce que nous avons contemplé, ce que nos mains ont touché de la Parole de vie... nous en rendons témoignage » (Jn 1,1-2).

Dans les premières communautés chrétiennes qui avaient la foi au Christ vivant en elles, l'enseignement des apôtres était alors coulé dans les procédés pédagogiques de ce temps-là ; nos récits ne font que reprendre bien souvent le style oral des premières catéchèses... Derrière le texte écrit des Evangiles que nous connaissons, il faut donc rechercher la cadence d'un style oral. C'est une voix et une strophe bien frappée que nous entendons dans un texte comme celui-ci :

(3) G. BARON, *Marcel Jousse, introduction à sa vie et à son œuvre*, Casterman.

**Demandez
et on vous donnera.**

**Cherchez
et vous trouverez.**

**Frappez
et on vous ouvrira.**

**Celui qui demande
reçoit.**

**Celui qui cherche
trouve**

**et à qui frappe
on ouvre.**

Les traductions doivent tenir compte de ces rythmes qui permettent à des textes d'être plus facilement mémorisables. « Le plus beau catéchisme est celui qui a été apporté par le rabbi Jésus. Il arrivera peut-être un moment où l'étude du catéchisme consistera d'abord dans la mémorisation des paroles du Christ... Et c'est autour de ce noyau de jaillissement que l'on pourra accrocher explications et commentaires » (4).

Les quatre Evangiles écrits

Les éditions de la Bible ne se comptent plus. Mais lit-on un évangile depuis la première page jusqu'à la dernière, comme on le fait pour n'importe quel livre d'histoire ou pour le roman qui a obtenu le dernier grand prix ? Parfois les chrétiens lisent des morceaux choisis, des passages significatifs, mais souvent pris hors de leur contexte. Sans doute, le croyant ne peut plus se contenter des « quatre Evangiles en un seul », mais soupçonne-t-il que les quatre Evangiles de

(4) *Ibid.*

Matthieu, Marc, Luc, Jean sont des catéchèses dont chacune a ses caractères propres, son originalité ?

L'exégèse moderne vient nous dire : « Nos Evangiles ne sont pas faits pour être harmonisés. Chacun d'eux trace de Jésus un portrait authentique. Mélanger les traits c'est introduire dans l'œuvre divine une pensée humaine, un choix nécessairement personnel et arbitraire, et remplacer les quatre portraits adorables par une image floue » (5). Pour qu'il n'y ait pas de portraits robots, de visages flous du Seigneur Jésus dans la conscience des chrétiens, il n'est pas d'autre chemin que de prendre au sérieux l'originalité de chacun des quatre Evangiles tels qu'ils nous sont transmis dans l'Eglise depuis les origines apostoliques.

Le problème du langage : traductions nouvelles

Mais ce retour aux sources des quatre Evangiles est insuffisant s'il n'est pas accompagné d'un renouveau du langage. Jadis, un romancier voulait « reprendre une à une les paroles de Jésus, les débarrasser de la rouille du temps, de cette crasse qu'entretient l'habitude, enlever les couches de commentaires lénitifs qui s'y accumulent depuis tant d'années » (6). Trop souvent l'Evangile reste enfermé sous l'écorce de mots difficiles, parfois de mots usés.

Et là apparaît l'intérêt des nouvelles méthodes pédagogiques du langage au service des textes sacrés. Les traductions des Evangiles de Pierre de Beaumont, se veulent fidèles, mais écrites dans une langue simple, claire, rythmée. C'est un renouveau du langage.

(5) L. CERFAUX, *La voix vivante de l'Evangile au début de l'Eglise*.

(6) F. MAURIAC, *La vie de Jésus*.

Vocabulaire

Pierre de Beaumont, qui réside actuellement à Abidjan, est un des spécialistes du Français de base. Il travaille en étroite collaboration avec le centre de recherche et de diffusion du Français, de l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud. Ce centre a étudié les problèmes de rentabilité des structures de phrases, des formes grammaticales, du vocabulaire de la langue française. Des enquêtes ont permis d'établir la fréquence des mots les plus usuels dans une conversation courante.

Ecrire avec le vocabulaire le plus fréquent est une orientation, une direction vers la rentabilité du langage. Ecrire dans une langue simple, c'est retrouver la langue la plus universelle possible, capable d'être comprise par le plus grand nombre d'hommes possible, c'est trouver le dénominateur commun qui est le chemin le plus court, le plus facile, pour un dialogue fructueux.

Sans doute le français fondamental est parfois un appauvrissement du langage. Toutes les nuances et les gammes de la pensée manquent de mots pour s'exprimer. Mais c'est l'humble chemin pour rencontrer ceux qui, dans le monde — en France comme en Afrique — n'ont pas eu leur part d'héritage d'études et de culture. Ceux-là veulent partager une langue de tous les jours, simple à parler, facile à comprendre. C'est d'abord pour ce peuple qu'une série de traductions est entreprise.

Style oral

Pierre de Beaumont n'est pas simplement un pédagogue, il est aussi cet écrivain qui travaille un texte, burine une phrase, cherche la tonalité d'un mot. Pour lui, la beauté est aussi importante que la vérité et la fidélité. Il retrouve ce style oral signalé par les exégètes : les phrases courtes, rythmées voudraient retrouver cette parole faite pour être entendue et mémorisée dans des consciences vivantes. C'est ainsi qu'un message marque les esprits et les cœurs.

Mots clefs et notes catéchétiques

Pierre de Beaumont est entouré d'un groupe d'amis, de prêtres, de pasteurs, d'exégètes. Ces nouvelles traductions se veulent au service d'une catéchèse renouvelée. Dans les textes évangéliques, les mots clefs sont mis en italique. Aussi, sans besoin de commentaire supplémentaire, les

mots importants sont mis en relief et révèlent déjà dans une première lecture les caractéristiques de chaque Evangile. Des notes en fin de volume veulent être de petits vocabulaires bibliques populaires où, par référence les uns aux autres, les mots de Dieu s'expliquent par les mots de Dieu. Des pistes sont indiquées avec des thèmes religieux pour une recherche catéchétique.

Paroles du Christ

Dans cette nouvelle collection « Ecole de la Foi », le premier volume s'intitule « Paroles du Christ » aux hommes d'aujourd'hui. Il est écrit en quelques quatre cents mots. On ne pouvait être plus sobre. C'est la traduction de textes essentiels pour les premiers éléments d'une catéchèse. Ils ne cherchent certes pas à harmoniser les quatre évangiles, mais révèlent l'harmonie des trois premiers : Matthieu, Marc, Luc.

On retrouve le plan des premières catéchèses apostoliques : c'est un schéma géographique : Jésus en Galilée, Jésus en Judée, la passion et la résurrection de Jésus à Jérusalem.

Mais, avec cet itinéraire palestinien, c'est aussi la découverte toute simple de la personne de Jésus : Il se présente comme le prophète à Nazareth (p. 21). A Césarée, c'est le grand tournant évangélique : Jésus se révèle comme Christ et Serviteur (p. 39). Il est aussi le Fils de l'homme (p. 71) et Thomas croit : « Mon Seigneur et mon Dieu » (p. 86).

Ces textes essentiels sont encadrés par une préface et une conclusion importantes. A la première page, c'est l'homme qui s'interroge : « Le monde change rapidement ; les hommes de tous les pays se rencontrent ; un homme nouveau est en train de naître ; Jésus de Nazareth, qui a vécu il y a si longtemps dans le pays de Palestine et qui a parlé aux hommes d'hier, peut-il parler encore à l'homme d'aujourd'hui et de demain ? A-t-il quelque chose à lui dire qui puisse éclairer sa route et répondre à ses questions ? » (p. 9).

Puis le lecteur parcourt les pages, découvrant peu à peu le secret des paraboles et le secret de Jésus. Alors il était nécessaire qu'avant de refermer le livre où il cherchait une réponse à ses questions, ce soit le Christ qui questionne à son tour : « Aujourd'hui, l'Evangile de Jésus est apporté à tous les peuples et à tous les hommes. A chacun Jésus pose toujours la même question : « Et vous, qui dites-vous que je suis ? » (p. 87).

Evangile selon saint Luc

L'Evangile selon saint Luc se recommande d'abord par la clarté de sa présentation. Tous les versets des chapitres sont numérotés en marge, à gauche du texte. L'indicatif narratif montre comment les paroles évangéliques sont anciennes et nouvelles à la fois. Les phrases sont rythmées et, parfois, forment de véritables strophes mémorisables. Voici quelques exemples.

La poésie de Luc

Jésus et son temps : 7,31

- 31 « A qui ressemblent les hommes de ce temps ?
32 Ils sont pareils à des enfants.
Ces enfants assis sur la place se disent :
Nous avons joué de la musique,
Et vous n'avez pas dansé !
Nous avons chanté les morts,
Et vous n'avez pas pleuré ! ».

Cherchez le Royaume de Dieu : 12,32

- 32 « N'aie pas peur, petit troupeau
Car il a plu à votre père
De vous donner le Royaume.
33 Vendez ce que vous avez.
Donnez-le aux pauvres.
Le bien que vous faites ne passe pas.
Vous le retrouverez au Ciel.
34 Là, nul voleur ne peut vous l'enlever.
Là, rien ne peut le détruire.
Là où est votre richesse. Là sera votre cœur ».

Tenez-vous prêts

pour le retour du Maître : 12,35

- 35 « Soyez toujours prêts.
Portez vos lampes allumées.
36 Soyez comme des hommes
Qui attendent leur maître à son retour de la fête.
A son arrivée, ouvrez-lui quand il frappera ».

C'est le style dépouillé, sobre du texte des disciples d'Emmaüs où, devant nous, apparaissent les simples gestes de Jésus. Voici la finale 24,29-32.

- 29 « Les deux disciples lui disent :
Non. Il faut que tu restes avec nous.
Le soir tombe. La journée est finie.
30 Il entre donc pour rester avec eux.
Il se met à table avec eux.
Il prend le pain.
Il rend gloire à Dieu...
31 Il partage le pain.
Il en donne à chacun.
Leurs yeux alors s'ouvrent.
Ils comprennent.
Ils Le reconnaissent...
Mais Il a disparu.
32 Ils se disent l'un à l'autre :
Il nous parlait. Il nous expliquait
Et nos cœurs brûlaient au-dedans de nous ».

Les paraboles de Luc

Il est d'admirables paraboles que, seul des quatre évangélistes, saint Luc nous a trans-

mises. Ce sont de véritables catéchèses en images sur l'amour de Dieu et de nos frères. Jésus est né en Palestine, Il parle comme un oriental. Il n'enferme pas Dieu dans une définition abstraite, la charité dans une formule. Les mots concrets, les phrases colorées viennent éclore sur ses lèvres.

Qui est Dieu ?

Jésus répond : « Un homme avait deux fils » (Lc 15,11) et c'est l'histoire du père et de son fils prodigue.

Qui est l'homme, mon prochain ?

Jésus répond : « Un homme descend de Jérusalem à Jéricho » (Lc 10, 30) et c'est l'histoire du bon samaritain.

Qu'est-ce que la prière ?

Jésus répond : « Deux hommes montent au Temple pour prier... » (Lc 18,10) et c'est l'histoire du pharisien et du publicain.

En prenant le chemin des paraboles, nous entrons dans la pédagogie catéchétique de Jésus-Christ.

Les mots-clefs de Luc

Enfin, les mots-clefs en italique viennent faire apparaître les nombreuses caractéristiques de Luc. Deux exemples :

Le mot « *Jérusalem* » est mis en relief en Luc 9,51 ; 13,22 ; 18,31 ; 19,28 ; 19,41. Il vient jalonner, comme des bornes sur une route, l'itinéraire de Jésus vers sa mort de plus en plus proche ; il rend plus saisissante la grande montée de Jésus à Jérusalem.

Les mots « *Esprit-Saint* », « *joie* », « *gloire de Dieu* », viennent comme des refrains dans une mélodie. Sans autre commentaire, le lecteur saura que Luc est l'évangéliste de l'Esprit-Saint et de la joie, et avec lui « il pourra chanter la gloire de Dieu ».

Les Actes des Apôtres

Luc est l'auteur des Actes des Apôtres, son deuxième livre trop peu connu.

Son Evangile était centré sur la montée vers Jérusalem. « *Les Actes des Apôtres* » sont orientés vers l'extérieur, vers le monde entier : l'Evangile est annoncé à Jérusalem, puis aux pays d'Asie et d'Europe : Ephèse, Athènes, Corinthe, Rome.

Les Acteurs de cette admirable histoire sont Pierre, Etienne, Philippe, Paul et au-dessus de

tout, l'Esprit-Saint qui les anime. Le deuxième livre de Luc s'appelle « l'Evangile de l'Esprit ».

Intérêt de ce livre

Dans le rayonnement du Concile où l'Eglise a puisé à sa source un nouveau évangélisme et missionnaire, il est urgent pour chaque chrétien de se replonger dans cette histoire de l'Eglise primitive. C'est la première rencontre de

l'Evangile et des hommes. C'est d'ailleurs dans le dynamisme des premières communautés de foi qu'il faut relire les Evangiles. C'est dans le Christ de la Pentrecôte que se révèle le mieux comment Jésus de Nazareth est « Christ et Seigneur ».

Vocabulaire

Ce livre demandait un vocabulaire plus riche. Des mots nouveaux, tels que « témoin », « diacre », « Eglise » sont utilisés. Les mots-clefs de Luc viennent scander cette première avancée

missionnaire de l'Eglise : « L'Esprit-Saint », « Bonne Nouvelle », « Jésus le Seigneur ».

Thèmes religieux

En fin de volume, des notes explicatives indiquent les thèmes sur toute une catéchèse de l'Eglise : la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ, Paroles et Signes de Dieu, la vie de l'Eglise comme communauté de Foi, de prière, d'amour ; communauté de baptisés et communauté eucharistique.

Des cartes et des explications d'histoire et de géographie viennent montrer les itinéraires des premières missions de saint Paul.

L'Evangile de saint Jean

L'Evangile de Jean se situe à un autre niveau de vocabulaire et de foi. « L'Evangile spirituel » pouvait-il être traduit dans des formes grammaticales simples ? C'est le paradoxe de Jean d'avoir coulé les immenses richesses du Christ dans la simplicité de pauvres mots humains. Le vocabulaire johannique est restreint mais les mots essentiels se retrouvent sans cesse à chaque page de son Evangile.

L'Aujourd'hui du Christ

Sans doute, traduire le prologue apparaît au premier abord comme une gageure. Traiter ce texte au présent de l'indicatif est-ce trahir la forme de l'imparfait grec qui est « un présent continu » ? C'est justement la grande originalité de Jean de révéler à la fois Jésus dans son

histoire passée et dans la vie de foi contemporaine des premières communautés chrétiennes.

Voici quelques passages du premier chapitre où les mots-clefs, nombreux dès la première page, apportent le climat nécessaire pour mieux découvrir cet Evangile de lumière et de vie.

- 1 Au commencement *la Parole* est
et la Parole est avec Dieu
et la Parole est Dieu.
- 2 Au commencement elle est avec Dieu.
- 3 Tout est fait par Elle
et rien de ce qui est fait
n'est fait sans Elle.
- 4 Elle donne *la vie*
et *la vie est la lumière* des hommes.
- 5 la lumière brille dans la nuit
et la nuit ne peut rien contre elle.

- 9 La Parole est la vraie lumière,
qui éclaire tout homme.
Elle fait son entrée dans le monde.
- 10 Elle vit dans le monde.
et le monde ne la reconnaît pas.
- 11 Elle vient chez elle
et son peuple ne la reçoit pas.
- 12 Mais à tous ceux qui la reçoivent
Elle donne le pouvoir
de devenir enfants de Dieu,
s'ils croient en Dieu,
- 13 Car la vie qu'Elle donne
ne vient pas de l'homme,
Elle vient de Dieu...

Sans doute ce texte suppose déjà une vie de foi profonde et un long cheminement avec le Christ.

Mais Jean est aussi l'historien des premières rencontres, des premiers mots où un dialogue se noue dans toute sa fraîcheur.

Jésus appelle ses premiers disciples : 1,35

- 35 Le lendemain
Jean se trouve au même endroit
avec deux de ses disciples.
- 36 Il voit Jésus passer et il dit :
« Voici l'Agneau de Dieu ».
- 37 Les deux disciples entendent ses paroles,
ils suivent Jésus.
- 38 Jésus se retourne. Il les voit derrière lui.
Il leur demande : « Que cherchez-vous ? ».
Ils lui disent : « Maître, où demeures-tu ? ».
- 39 Il répond : « Venez et voyez ».
Ils vont et ils voient où il demeure.
Il est environ quatre heures de l'après-midi,
Ils restent avec lui ce jour-là.

- 40 André, le frère de Simon-Pierre,
est un des deux disciples
qui ont entendu les paroles de Jean
et qui ont suivi Jésus.
- 41 Il rencontre d'abord son frère Simon,
il lui dit : « Nous avons trouvé le Christ »
et il le conduit à Jésus.

L'Evangile des signes

L'Evangile de Jean est aussi appelé « l'Evangile des signes ». On y trouve les grandes images fondamentales, essentielles, capables de parler à tous les hommes : la lumière qui éclaire dans la nuit, l'eau qui rafraîchit, le pain qui nourrit. Ces humbles signes de la vie ordinaire sont les chemins par lesquels Jésus-Christ se révèle Lumière du monde, Source d'eau vive, Pain de la vie éternelle.

Catéchèse baptismale et eucharistique

Cet Evangile est la plus belle catéchèse du Baptême et de l'Eucharistie. C'est le message de la nouvelle naissance du Christ dans la conscience des hommes ; le Christ de l'histoire n'est rien s'il n'est pas le Christ de la Foi.

Angelus Silesius disait : « Il ne servirait à rien que Jésus soit né même mille fois à Bethléem en Palestine, s'il n'est pas né une seule fois en Toi ».

Nicodème, la Samaritaine, le paralyté, l'aveugle-né sont autant de portraits délicatement tracés qui révèlent, à travers la montée des dialogues, le secret de la vie nouvelle.

Cette vie de foi se nourrira du pain eucharistique ; mais peut-on comprendre la signification du miracle des pains des évangiles sans le discours du pain de vie de saint Jean ?

Peut-on comprendre la signification du repas de la nouvelle alliance de Matthieu, Marc et Luc si ces récits ne sont pas entendus dans le climat du discours après la Cène ?

Catéchèse de l'Amour

Enfin, tous ces signes ne veulent révéler que l'événement de Jésus-Christ : « Dieu a tant aimé le monde qu'il lui a donné son Fils unique » (Jn 3,16).

Aux hommes d'aujourd'hui qui recherchent les liens de solidarité et de fraternité, l'Evangile de Jean révèle la profondeur des liens interpersonnels entre les êtres. Jean n'est pas cet idéaliste d'un monde irréel. Son évangile connaît le tragique de la destinée du monde, le combat de la lumière et de la nuit, de l'amour et de la haine, mais il est aussi cet appel au grand rassemblement des hommes derrière le Berger unique ; l'appel à une vie nourrie de sève divine et porteuse de fruits dans le Christ, qui est la Vigne véritable.

Ces images veulent exprimer la profondeur de cette inter-communion entre Dieu et les hommes, et des hommes entre eux. Quelques versets du chapitre 17 nous en donnent le secret :

11 Père Saint,
garde dans Ton nom
ceux que Tu me donnes,
pour qu'ils soient unis comme nous.

21 Père,
Tu es en moi et moi en Toi,
qu'eux aussi soient unis en nous,
pour que le monde croie
que c'est Toi qui m'as envoyé.

23 et que Tu les as aimés
comme Tu m'as aimé.

Est-il meilleure catéchèse que ce retour aux sources de lumière, de Vie, d'Amour ?

Conclusion

Ces quelques pages voulaient faire entrevoir l'intérêt de ces nouvelles traductions qui paraissent dans la collection « Ecole de la Foi ».

Les Evangiles de Matthieu et de Marc, la Parole de Dieu (extraits de l'Ancien Testament) sont maintenant attendus.

Par la fidélité au texte et par l'actualité du langage, ces livres viennent renouveler la culture biblique des chrétiens et rendre davantage « audible » le Message de Jésus aux hommes d'aujourd'hui.

Demain, quelle paroisse ?

Rémi Crespin

Il y a des questions plus fondamentales. Mais celle-ci est en train de battre quelques records, pour avoir figuré en bonne place, et avec quelle assiduité, au programme des recherches pastorales du XX^e siècle (1). On s'interroge depuis des années sur l'avenir de la paroisse, et le rythme dévastateur de l'actualité ne parvient pas à faire oublier la question. Les publications du mois dernier nous tenaient en alerte : « il y a un problème... sur lequel nous sommes encore loin de voir clair, celui qui est posé par l'inadéquation de l'institution paroissiale dans la société urbaine moderne (2)... Une chose est certaine : les structures paroissiales vont changer, car chacun sent bien qu'il est impossible de continuer comme au XVIII^e siècle quand les villes sont en révolution (3) ». La préoccupation des mutations auxquelles est conviée la paroisse hantait naturellement les échanges du Congrès tout récent de l'**Union des Œuvres**, consacré à l'étude des incidences de l'urbanisation sur la pastorale (4).

Où chercher les raisons d'un tel succès, ou plutôt d'une telle opiniâtreté dans l'interrogation ? D'abord, sans doute — mieux vaut l'avouer tout de suite — dans la difficulté de trouver une réponse. Parmi les facteurs de difficulté, il faut enregistrer sans étonnement la **résistance au changement** d'une institution séculaire et universelle, qui tient une place centrale dans l'histoire du Peuple chrétien, et dont les formes ont été consacrées par le droit et par l'habitude.

Mais la faveur soutenue dont jouit la question de la paroisse dans l'actualité tient aussi, vraisemblablement, au fait qu'il s'agit d'une **question-carrefour**. Des disciplines variées s'y rencontrent et y trouvent un sujet de prédilection : la théologie et la pastorale, l'his-

(1) Le problème de l'inadaptation des paroisses urbaines a été clairement posé, dès le début du siècle, avec chiffres à l'appui, par le chanoine LESETRE (*La Paroisse*, Paris, 1906) et par le Dr SWONODA, dans son étude européenne — jamais traduite en français — sur « *La charge d'âmes dans les grandes villes* », publiée à Ratisbonne en 1909. Cf. Y. DANIEL et G. LE MOUËL, *Paroisses d'hier, ... Paroisses de demain*, Paris, Grasset, 1957, p. 93-98.

(2) P. ANTOINE, *L'église est-elle un lieu sacré ?* dans *Etudes*, mars 1957, p. 443.

(3) J. DUQUESNE, *Quarante prêtres pour une paroisse ?* dans *Panorama chrétien*, n° 120, mars 1967, p. 27.

(4) *Urbanisation et Pastorale*, 72^e congrès de l'U.O.C.F., Rouen, 28-31 mars 1967.

toire et la sociologie... Et surtout les événements qui se succèdent l'atteignent tour à tour d'une série d'impacts imprévus : le phénomène improprement qualifié de déchristianisation (5), le mouvement général d'urbanisation et l'évolution présente du monde rural, mais aussi la naissance de l'Action catholique, l'interdiction de toute activité interparoissiale en Allemagne sous la régime nazi (6), le renouveau liturgique et missionnaire de l'après-guerre... La liste n'est ni close ni complète. Elle évoque seulement quelques-uns des problèmes multiples et successifs où la paroisse se trouva inévitablement concernée et vit son avenir plus ou moins gravement mis en question, au cours des dernières décades.

L'événement le plus récent, mais non le moins important, est évidemment le Concile. On ne peut encore en saisir tout le retentissement dans l'évolution de l'institution paroissiale. Ce qui est déjà certain, c'est que sa portée, en ce domaine, dépassera largement la mise en œuvre des textes qui traitent explicitement de la paroisse (7).

Cette chronique se propose, conformément à son titre, de situer la question dans son avenir plutôt que dans son passé. Des études abondantes et richement documentées ont fait récemment le point des recherches en cours (8). On s'efforcera seulement ici de dégager les **orientations** majeures qui se dessinent à travers le bilan des analyses, des initiatives et des suggestions.

Dans l'état présent — et, comme on l'a vu, largement ouvert — de la question, trois directions principales peuvent être discernées, qui semblent conduire à trois solutions-types, pour autant qu'elles laissent entrevoir la taille, le rôle, le visage de la paroisse de demain. Paroisse **ouverte**, paroisse **intégrée**, ou « **super-paroisse** » ? Quand nous aurons examiné les fondements essentiels et les éléments caractéristiques de ces trois hypothèses, nous pourrons tenter de les confronter et d'apprécier ce qu'elles ont de complémentaire ou d'irréductible.

(5) Voir la dernière mise au point de G. LE BRAS, *Déchristianisation*, mot fallacieux, dans *Social Compass*, X, 1963/6, pp. 445-452.

(6) Cette situation explique l'importance de la controverse allemande autour du *Pfarrprinzip*, à laquelle se rapporte l'article récemment traduit de K. RAHNER, *Considérations sereines sur le principe paroissial*, dans *Ecrits théologiques*, t. V, DDB, 1966, p. 221-264. Cet article a paru d'abord en 1948 (dans *Zeitschr. f. Kathol. Theol.*, t. 70, p. 169-198).

(7) Présentation des principaux textes par J. DELAPORTE, *La Paroisse dans Vatican II*, dans *Évangélisation et Paroisse*, n° 8, mars 1966, p. 5-15.

(8) Le propos récapitulatif et synthétique est particulièrement apparent dans deux ouvrages récents : C. FLORISTAN, *La paroisse, communauté eucharistique* (traduit de l'espagnol), Paris, Lethielleux, 1963, et C. DILLENCHNEIDER, *La Paroisse et son curé dans le mystère de l'Eglise*, Paris, Alsatia, 1965. On trouvera des éléments de classification et de typologie dans E. PIN, *Introduction à l'étude sociologique des paroisses catholiques*, Vanves, Action Populaire, 1956 ; id., *La Paroisse catholique. Les formes variables d'un système social*, Rome, 1963 ; R. D'IZARNY, *Trois conceptions de la paroisse urbaine*, dans *Paroisse et Mission*, n° 17, 1962, p. 30-44.

I. - La paroisse ouverte

La plupart des efforts entrepris pour la rénovation de la paroisse convergent manifestement dans le sens d'une **ouverture** de l'institution. L'ouverture était d'ailleurs imposée par l'évolution générale des structures de la vie sociale : la multiplication des communications condamne toute tentative de cloisonnement et ne permet pas davantage à la paroisse qu'à la commune de subsister comme une entité isolée. Comme le notait déjà le P. Augros en 1946, le rêve de la **paroisse-monastère** est devenu, en notre temps, un rêve impossible (9).

L'ouverture, c'est, en outre, la condition indispensable pour engager la paroisse dans un travail missionnaire authentique. Ce travail n'échappe pas à la compétence de la paroisse, proteste le P. Michonneau, elle en est certes incapable tant qu'elle demeure enfermée, sclérosée, vivant à part et en vase clos, suivant le constat de **France, pays de mission**. Mais il ne faut pas désespérer de sa conversion. Une conversion à la paroisse ouverte, c'est bien l'essentiel de ce que préconise le pionnier de la **paroisse-communauté-missionnaire** (10).

Depuis vingt ans, l'effort d'ouverture ne s'est pas démenti. Ce qui le caractérise d'abord, c'est, nous semble-t-il, un souci réaliste de mettre en œuvre les moyens existants, joint à une volonté profonde de fidélité à l'institution paroissiale, telle qu'elle est définie par le droit. Loin de contester la structure de la paroisse ou le rôle qui lui est officiellement imparti, on s'efforce de la mettre en vérité avec sa définition. C'est ainsi qu'on a fréquemment rappelé, après l'ouvrage de P. Michonneau, que la responsabilité canonique du curé s'étend à toute la population du territoire paroissial (11). Cette référence paraît significative des dispositions qui ont présidé à la plupart des tentatives d'ouverture, dont il nous faut maintenant évoquer les principales formes.

*Une présence
d'Eglise
dans le monde
et pour le monde*

La paroisse ouverte se définit premièrement comme « une paroisse attentive aux requêtes du monde moderne » (12). Elle a fait sien l'adage classique « **sacramenta propter homines** », et s'efforce de mettre au service des hommes d'aujourd'hui les ressources

(9) L. AUGROS, *La Paroisse dans l'Eglise en 1946*, dans *Paroisse, chrétienté communautaire et missionnaire*, Congrès national de l'U.O.C.F., Besançon, 1946 : Paris, Fleurus, p. 21.

(10) Voir notre précédente chronique, *Le rôle de la paroisse, recherches et requêtes contemporaines*, dans *Lettre aux Communautés*, 1963/1, p. 27-28.

(11) C. I. C. can. 216, 1° et can. 1350. Cf. G. MICHONNEAU, *Paroisse, communauté missionnaire*, Paris, Cerf, 1946, notamment p. 39.

(12) Ainsi commence la définition de la *paroisse ouverte*, dans le *Lexique* que propose *Parole et Mission*, n° 20, janvier 1963, p. 38.

dont elle détient institutionnellement le ministère. Elle se caractérise par un effort soutenu d'adaptation et par la conscience qu'elle entretient d'une mission d'Eglise qui la dépasse constamment.

L'adaptation commence avec la recherche d'un rythme de vie paroissiale qui corresponde au rythme de la vie des paroissiens, d'un style d'assemblée conforme à leur mentalité, d'un mode de relations entre eux et avec eux qui soit adapté à leurs dispositions et à leurs disponibilités. Cela suppose qu'on ne se réfère pas à un modèle unique et intangible de structure paroissiale, qu'on renonce notamment à reconstituer dans les agglomérations urbaines des copies à peine démarquées de la paroisse rurale (13), qu'on s'ingénie à promouvoir dans les « grands ensembles » qui naissent des formules nouvelles (14)...

L'invention comporte nécessairement, dans ce domaine comme en beaucoup d'autres, une part d'empirisme. Pourtant des moyens d'investigation méthodique sont maintenant offerts aux pasteurs. Le Concile, qui invite à « tenir soigneusement compte des changements introduits par l'urbanisation et les migrations », recommande vivement de recourir aux « enquêtes sociales et religieuses, réalisées par les services de sociologie pastorale » (15).

Les adaptations peuvent être considérables, et certaines usent de la notion canonique de paroisse avec une grande souplesse. Ainsi, pour faire face à l'ampleur prise dans le monde d'aujourd'hui par le phénomène des migrations et de la mobilité, plusieurs décisions significatives ont été prises depuis quelques années. Sans perdre de vue l'importance d'une intégration des émigrés dans leur nouveau milieu de vie, la Constitution *Exsul familia* ouvre la possibilité de créer pour eux des paroisses nationales ou linguistiques (16). A Luxembourg,

(13) « Les paroisses de ville, même dirigées par des curés qui n'ont jamais vu de leurs propres yeux brouter une vache, sont souvent..., malgré les apparences, des paroisses de structure rurale », écrit le Père J.-F. MORTE, *Le Prêtre et la Ville*, dans *Cahiers de Vie franciscaine*, 1959/3, p. 160. Cf. E. PIN, *De la paroisse rurale à la paroisse urbaine*, dans *Revue de l'Action Populaire*, n° 187, avril 1965, p. 401-411.

(14) Sur les problèmes de conception, d'équipement et d'adaptation relatifs aux « grands ensembles », voir : R. KAES, *Vivre dans les grands ensembles*, Paris, Ed. Ouvrières, 1963 ; P. GEORGE, *Présent et avenir des « grands ensembles »*, dans *Cahiers Internationaux de Sociologie*, n° XXXV, juill.-déc. 1963, p. 25-42 ; *Atelier d'urbanisme et d'architecture, Les grands ensembles*, dans *Revue de l'Action Populaire*, n° 185, fév. 1963, p. 180-191 ; J.-M. LEROUX, *La famille dans les grands ensembles*, dans *Catéchèse*, n° 11, avril 1963, p. 205-226. Sur les problèmes pastoraux : M.-J. MOSSAND, *Les grands ensembles, perspectives de pastorale et d'Action catholique ouvrière*, dans *Masses Ouvrières*, n° 177, sept. 1961, p. 3-19 ; L. CLAUZIER, *Préoccupations pastorales d'accueil et d'envoi dans un grand ensemble*, dans *Masses Ouvrières*, n° 184, avril 1962, p. 25-31 ; J. MARTY, *Une chance offerte à l'Eglise : le cas de Sarcelles*, dans *Recherches et Débats*, n° 38, mars 1962, p. 112-134.

(15) VATICAN II, Décret *Ad Gentes*, 20 ; Décret *Christus Dominus*, 17.

(16) Dans le cadre des exceptions prévues par le Code (can. 216, 42), la création de ces paroisses relève d'un indult de la Consistoriale : PIE XII, Constitution apostolique *Exsul Familia*, 1^{er} août 1952, titre 2, art. 4, A.A.S. t. XXXIV, p. 694. Cf. J. DENIS, *La Constitution « Exsul Familia » et les paroisses territoriales*, dans *Maison-Dieu*, n° 36, 1953/4, p. 75-85.

on a inauguré, le 1^{er} janvier 1960, une paroisse personnelle supranationale, pour le personnel (environ 4 000 personnes) des services de la C.E.C.A. (17).

En Italie, près de Florence, l'église de « l'autoroute du soleil », où les six messes dominicales accueillent exclusivement des automobilistes de passage, sans être érigée en paroisse distincte, possède tout l'équipement d'une église paroissiale (18). A Paris, la paroisse Saint-Louis d'Antin n'a gardé qu'un territoire symbolique : l'église, à proximité de la gare St-Lazare, reçoit chaque jour des centaines de chrétiens en transit, pour des confessions, des conférences et des célébrations dont on a étudié spécialement les horaires (19).

Ces exemples spectaculaires cristallisent, en quelque sorte, le sens d'efforts plus humbles mais beaucoup plus nombreux. A son échelle, toute assemblée eucharistique paroissiale se doit, par exemple, d'accueillir fraternellement les participants étrangers, ceux qu'amène là le hasard des déplacements et ceux qui viennent en vertu d'un choix délibéré. C'est encore une caractéristique de la paroisse ouverte que de consentir positivement à cette fluidité et à cette « bigarrure » du rassemblement liturgique, accentuées par la liberté qui préside naturellement au choix des regroupements extra-professionnels dans la civilisation urbaine contemporaine (20).

L'adaptation ne constitue pas une fin. Ce qui polarise l'ouverture de l'institution paroissiale, c'est la volonté de s'établir dans une référence constante à la mission de l'Eglise, envoyée dans le monde comme « sacrement du salut » (21). Le Concile a souligné la responsabilité des communautés chrétiennes, et des communautés paroissiales en particulier, dans la constitution de ce signe universel, et leur devoir de « rendre témoignage au Christ devant les nations » (22). Le décret **Presbyterorum Ordinis** rappelle, pour sa part, que le ministère du prêtre comporte la « charge de tous ceux qui ne re-

(17) Cf. R. OLIGER, *La paroisse européenne de Luxembourg*, dans *La Croix*, 23-24 août 1964, p. 4.

(18) Cf. J. HAMER, *La paroisse dans le monde contemporain*, dans N.R.T. 86, octobre 1964, p. 972.

(19) Sur la « paroisse de jour » de Saint-Louis d'Antin, voir l'interview de P. Minnaert, son curé, par J. PELISSIER, dans *La Croix* du 30 juin 1966, ou J. POTEL et H. MINNAERT, « Migrations quotidiennes » et « paroisses de jour », dans la *Semaine Religieuse* de Paris, 1965, n° 22.

(20) Sur la signification positive et catholique de la « bigarrure » du rassemblement eucharistique, voir A. G. MARTINOT, *L'assemblée liturgique, mystère du Christ*, dans *Maison-Dieu*, n° 40 (1954/4), notamment p. 19-20. Sur le choix, comme élément caractéristique de la civilisation urbaine moderne, J. PORRI, *Les choix théoriques et pratiques des citadins*, dans *Socialisation*, dossier *Masses Ouvrières*, septembre 1963, p. 24-32.

(21) VATICAN II, Constitution *Lumen Gentium*, 48, 59 ; Constitution *Gaudium et Spes*, 45, 1° ; Décret *Ad Gentes*, 5.

(22) VATICAN II, Décret *Ad Gentes*, 20, 37.

connaissent pas le Christ comme leur Sauveur », et met l'accent sur la dimension missionnaire que doit donner tout pasteur à la communauté qu'il édifie : « La communauté locale ne doit pas seulement s'occuper de ses propres fidèles ; elle doit avoir l'esprit missionnaire et frayer la route à tous les hommes vers le Christ » (23).

L'attitude d'ouverture inhérente à la démarche missionnaire n'est pas spontanément engendrée par la structure paroissiale. Pour la promouvoir et l'entretenir, il faut dénoncer et combattre sans cesse la tentation d'autosuffisance que fait naître, dans la paroisse, « la conscience de participer à ce qui est le plus **achevé** dans l'Eglise » (24). Et l'on revient naturellement à la question : « la paroisse sera-t-elle missionnaire ? » (24). Vingt ans après le débat Godin-Michonneau, déjà évoqué, elle n'a pas perdu son actualité. Il n'est pas possible d'analyser ici les multiples rebondissements de la controverse qu'elle a entretenue.

On peut être légitimement rigoureux quant à l'emploi de l'épithète missionnaire, dont l'abus est si largement répandu, et refuser de le décerner à la paroisse comme telle. L'essentiel, pour fonder la nécessité de paroisses ouvertes, c'est l'évidence que l'institution paroissiale est inévitablement concernée par l'activité missionnaire, même si elle n'y est pas directement engagée. Cette évidence est double. Elle tient, d'abord, à la **représentativité** de la paroisse, dont la structure matérielle et les activités publiques constituent encore l'un des signes d'Eglise les plus voyants dans beaucoup de pays comme le nôtre. Ce qu'on peut requérir à tout le moins, c'est que le signe ainsi multiplié ne soit pas en contradiction avec le témoignage évangélique, le service et le dialogue fraternels auxquels on s'efforce par ailleurs (25). L'objectif de la paroisse ouverte sera, plus positivement, de confirmer et de cautionner cet effort. La qualité évangélique de sa vie « interne », de ses initiatives et de ses manières de faire relève donc finalement de la fidélité de l'Eglise à sa mission auprès des non-chrétiens (26).

L'autre aspect par lequel la paroisse est « embrayée » sur le travail proprement missionnaire, c'est le rassemblement eucharistique qui est au centre de sa vie. Elle porte, à ce titre, la responsabilité de l'**accueil** des nouveaux chrétiens en même temps que celle de l'**éducation** et de l'**initiation** permanentes des baptisés à une existence authentiquement apostolique. La conscience de cette tâche im-

(23) VATICAN II, Décret *Presbyterorum Ordinis*, 9 c, 6 d.

(24) P. A. LIÉGÉ, *La paroisse sera-t-elle missionnaire ?* dans *Parole et Mission*, n° 20, janvier 1963, p. 39-54. Le texte se trouve p. 48.

(25) Cf. P.-A. LIÉGÉ, *art. cit.*, p. 50 ; H. LE Sourd, *La paroisse peut-elle atteindre le tout de l'homme ?* dans *Mission sans frontières*, Paris, Cerf, 1960, p. 236 ; A.-M. HENRY, *Les contre-signes de la paroisse*, dans *Parole et Mission*, n° 20, p. 87-108.

(26) Voir les réflexions de l'Atelier « Mission et paroisses » sur la *position de la question et sur la signification de la paroisse*, dans la *Lettre aux Communautés*, 1963/1, p. 6-15.

prime une orientation décisive et comporte des exigences précises pour l'accomplissement des fonctions catéchétiques et liturgiques qui sont assumées par la paroisse (27).

***Un laïcat
responsable,
mais non confiné***

Aussi longtemps qu'elle reste exclusivement « l'affaire du curé », la paroisse échappe difficilement au risque d'être centrée sur elle-même, sans autre but apparent qu'un fonctionnement satisfaisant de ses propres structures. Le curé assume, certes, au nom de l'évêque, la responsabilité d'un peuple, mais ce peuple n'est pas pour autant déchargé de toute responsabilité. Selon qu'il sera traité en objet ou en sujet de la pastorale, selon la formule de C. Floristan (28), la paroisse prendra un visage tout différent. On retrouve là, à un niveau plus humble, l'un des grands enseignements de Vatican II : l'attitude d'ouverture et de service qu'y a prise officiellement l'Eglise à l'égard du monde n'est pas sans lien avec la priorité reconnue par le Concile à l'Eglise comme Peuple de Dieu. De même qu'une Eglise artificiellement réduite à sa hiérarchie ne saurait exprimer et accomplir authentiquement sa mission dans le monde, de même une paroisse réduite à son clergé ne peut être réellement ouverte aux problèmes et aux appels du monde.

Les laïcs ont effectivement un rôle considérable à jouer dans la rénovation de la paroisse (29) : c'est, pour une grande part, dans la mesure où ils y seront engagés avec des responsabilités réelles qu'elle pourra sortir de l'« autarcie ». Ces responsabilités peuvent être de nature très diverse. Le P. Fichter nous dit de quel prix serait la participation des laïcs à la gestion financière des paroisses américaines, où le curé fait trop souvent figure de **businessman**, quel que soit son style de vie personnel (30). En France, le progrès principal de ces dernières années paraît être la part de plus en plus grande qu'ont pris les laïcs dans la pastorale catéchétique (31) auprès des enfants comme auprès des adultes (catéchumènes, fiancés, parents de candidats au baptême). Le Concile a rappelé, d'autre part, la participation active et consciente qui leur revient dans la célébration du

(27) On trouvera un exemple de réflexion sur ces exigences dans E. MARCUS, *Liturgie et construction de l'Eglise*, document « Alleluia », n° 12, Paris, éd. La Vie nouvelle, 1965.

(28) C. FLORISTAN, *op. cit.*, p. 128.

(29) Voir *Réflexions sur la situation des laïcs dans la Paroisse*, dans *Paroisse et Mission*, n° 4, p. 18-37 ; ou l'article de G. LACORRE et le dossier publiés sous le titre *Les laïcs dans la rénovation de la paroisse*, dans *Evangelisation et Paroisse*, n° 4, mars 1965, p. 27-49.

(30) J.-H. FICHTER, *A comparative view of the parish priest*, dans *Archives de Sociologie des Religions*, n° 16, 1963, p. 45 et 47.

(31) La revue *Catéchèse*, n° 25, octobre 1966, *Le rôle des parents*, fait le point des recherches antérieures, parmi lesquelles prend place le *Travail de catéchèse en commun dans la région Midi de 1958 à 1963*, présenté par J. REMOND, dans *Lettre aux Communautés*, sept-oct. 1963, p. 9-26.

culte (32), et c'est là, assurément, un élément capital de la réforme liturgique en cours.

Il ne s'agit plus, on le voit, de cantonner l'activité des laïcs dans des « œuvres » plus ou moins marginales. C'est pourquoi l'effort le plus significatif est sans doute celui qui consiste à associer des laïcs à la responsabilité globale de la paroisse. Dans cette perspective, on a institué, ici et là, des comités paroissiaux qui veulent être, avant tout, des comités d'évangélisation. En dépit de nombreuses difficultés (concernant sa désignation, notamment) et à travers d'inévitables tâtonnements, le comité paroissial est ainsi en voie de devenir « une structure apostolique et non administrative » (33).

On ne saurait refuser par principe au laïc toute participation aux responsabilités d'ordre institutionnel. Certaines insistances pour le confiner dans son milieu n'échappent pas à tout reproche de cléricisme (34). Mais il est vrai que la paroisse doit prendre garde de confisquer au profit de son seul fonctionnement toute l'énergie des laïcs. Son ouverture serait plus compromise que jamais si elle accaparait la responsabilité des chrétiens pour des tâches purement internes, relatives à sa structure plus qu'à sa mission. Si le prêtre doit être attentif à cet accueil pour lui-même, combien plus pour les laïcs, dont il ne saurait faire des « clercs suppléants » (35) ! L'Action catholique a justement et fermement dénoncé ce danger d'accaparement, au nom de la mission des chrétiens dans le monde. « Loin de nous retenir, envoyez-nous » demandait l'un de ses représentants aux prêtres de paroisses rassemblés au Congrès de Lille, en 1948 (36). Et les curés réunis à la session d'Athis-Mons, en 1961, fidèles à leur expérience d'aumôniers, prônaient à leur tour un authentique désintéressement de la paroisse à l'égard des laïcs. Son rôle, disaient-ils en substance, n'est pas de les absorber, de les « retirer du monde ». Elle est essentiellement pour eux un « lieu d'accueil et d'envoi » (37).

(32) VATICAN II, Constitution *Sacrosanctum Concilium*, 11.

(33) A. LAFORGE, *Pastorale en grande ville*, dans *Masses Ouvrières*, n° 177, septembre 1961, p. 58 et 61. Dans une perspective post-conciliaire, voir les propositions de A. THIEL, *Paroisses et Conseils Paroissiaux*, dans *La Revue Nouvelle*, t. XLV, n° 4, avril 1967, p. 433-436, et les réflexions présentées par le groupe « Recherche du laïc », de Bruxelles, sous le même titre *Paroisses et Conseils Paroissiaux*, dans *Collectanea Mechliniensia*, t. 52, 1967/3, p. 210-227.

(34) Contrairement à ce que pensent certains, l'intervention du laïc dans la mission de l'Eglise ne commence pas pour s'y réduire au niveau de ses appartenances naturelles (le laïc, évangélisateur de son milieu) ». J. FRISQUE, *La paroisse, centre d'évangélisation*, dans *Paroisse et Mission*, n° 20, 1964, p. 24.

(35) Danger particulièrement redoutable pour le laïc d'A.C.G., comme le souligne A. DECOURTRAY, *Réflexion sur la rénovation de la paroisse*, dans *Evangélisation et Paroisse* n° 1, juin 1964, p. 20.

(36) H. DAGALLIER, *Mission du laïc pour la spiritualisation des Structures sociales et Pastorale paroissiale*. Congrès national de l'U.O.C.F., Lille, 1948, Paris, Fleurus, p. 106.

(37) « Paroisse, lieu d'accueil et d'envoi », c'était le thème de la Session pastorale d'Athis-Mons 1961. Les principaux travaux en ont été publiés dans *Masses Ouvrières*, n° 184, avril 1962.

**Des
collaborations
multiples,
des horizons
plus vastes**

Consciente d'être au service d'objectifs qui la dépassent, la paroisse ouverte se reconnaît incapable d'y travailler efficacement tant qu'elle reste seule. Elle sait d'expérience que la portée des initiatives pastorales, en un temps de communications accélérées et multipliées, dépend, pour une grande part, de l'étendue et de l'unanimité de leur mise en œuvre.

La concertation entre paroisses voisines, est, à cet égard, indispensable. De multiples efforts ont été entrepris pour l'organiser à une échelle suffisamment large et lui donner des structures stables. Sous l'impulsion du chanoine Boulard, la « **pastorale d'ensemble** » a été instituée dans plus de la moitié des diocèses français. Elle a pris pied, en outre, dans plusieurs pays étrangers (38). Dans le même temps, et dans un même souci de pastorale cohérente, des mesures ont été prises, ici et là, pour rendre vigueur et efficacité à l'**institution décanale** (39).

De plus en plus, prenant acte lucidement des limites de ses moyens propres, la paroisse fait appel sans hésiter à la collaboration d'autres organes de la pastorale d'Eglise. Les mouvements d'Action catholique atteignent un champ d'apostolat qui lui reste, en grande partie, inaccessible et réclament, de par leur nature même, d'être organisés à un autre plan. Cela n'exclut pas la nécessité d'une coordination, dont la recherche, souvent laborieuse, est grandement facilitée lorsque la paroisse, réellement ouverte, cesse de prétendre à tout monopole (40). D'autre part, certaines tâches, traditionnellement assurées par la paroisse, bénéficient aujourd'hui du concours de **services** spécialisés, de caractère supra-paroissial et souvent diocésain, voire national. Le Concile exhorte vivement les curés à profiter de ce concours (41). En France, les principales initiatives prises en ce sens concernent surtout la pastorale catéchétique et liturgique. Elles offrent

(38) Voir F. BOULARD, *Projets et réalisations de la Pastorale d'ensemble*, (Congrès international de théologie pastorale, Fribourg en Suisse, 10 oct. 1961), dans *Masses Ouvrières*, n° 182, février 1962, p. 27-47, et dans *Cahiers du Clergé Rural*, n° 235 et 236, février et mars 1962, p. 67-74 et 149-161.

(39) Sur le rôle donné aux doyennés dans la pastorale diocésaine, voir par exemple la *Semaine Religieuse* de Paris, du 6 oct. 1962. Cf. F. BOULARD, *Essor ou déclin du clergé français ?* Paris, Cerf, 1950, p. 340-342 ; Mgr GUERRY, *La réforme de plusieurs doyennés du Douaisis*, dans *La Croix* du 28 nov. 1953 ; Mgr DUPONT, *Adaptation des doyennés au diocèse de Lille*, dans *Maison-Dieu*, n° 36, 1953/4, 119-121, ... Sur la charge et la nomination des doyens, archiprêtres ou vicaires forains, voir le Décret conciliaire *Christus Dominus*, 30, et le *Motu Proprio* « *Eclesiæ sanctæ* », du 6 août 1966, n° 19.

(40) *Paroisse et Action Catholique* : sous ce titre J. CADET situe les deux réalités, dans *Le laïc et le droit de l'Eglise*, Paris, Ed. Ouvrières, 1963, p. 235-272. Le problème de leurs rapports est déjà ancien. *La Vie Spirituelle* et *l'Union des Œuvres* lancèrent, dès 1935, une enquête « *Paroisses et mouvements spécialisés* ». Le Père L.-J. LEBRET en a rassemblé les conclusions dans *La Vie Spirituelle*, t. 57 (octobre et novembre 1938), p. 82-98 et 185-199. Le Congrès de l'U.O.C.F., à Marseille, en 1936, fut presque exclusivement consacré au même problème.

(41) VATICAN II, Décret *Christus Dominus*, 30.

incontestablement aux pasteurs des ressources nouvelles et considérables pour l'enseignement religieux, le catéchuménat, la préparation au mariage et la mise en œuvre d'une liturgie renouvelée.

Quoi qu'il en soit de sa collaboration avec ses voisines et avec les autres structures pastorales, la paroisse se trouve inévitablement confrontée, en vertu de son caractère institutionnel et de sa dimension territoriale, avec des **institutions profanes** qui cohabitent sur le même terrain. Mère de la commune rurale, elle a souvent marqué quelque méfiance à l'égard de cette fille émancipée. Avec le temps, toutefois, les rivalités se sont généralement apaisées. Et c'est précisément l'une des caractéristiques de la paroisse ouverte que d'éviter toute allure de concurrence et de renoncer aux « œuvres » qui font double emploi (42). Elle peut ainsi mieux exprimer la mission spécifique de l'Eglise qu'elle représente et qu'elle construit. Cela ne l'autorise pas à se désintéresser des problèmes humains du pays et des évolutions où son avenir est engagé. Le destin des paroisses et celui des communes restent d'ailleurs étroitement liés, dans le monde rural surtout : des opérations de remembrement communal amènent naturellement à envisager en même temps le regroupement des « trop petites paroisses » (43).

Lorsque des **événements** exceptionnels font surgir localement des problèmes aigus d'emploi, de logement, d'avenir, la paroisse ne peut évidemment y rester indifférente. En pareil cas les prises de position et les gestes de solidarité n'ont pas manqué ces dernières années. On n'a pas oublié Decazeville (44), ni cette église de Châlon offerte pour abriter les travailleurs étrangers (45).

Mais l'effort de la paroisse ouverte entraîne les chrétiens à dépasser l'horizon de leurs préoccupations locales. Il cherche à les faire accéder à la dimension mondiale des problèmes où est engagé la responsabilité de tout homme aujourd'hui : problèmes de la **paix** et de la **faim** notamment, qui sollicitent plus que jamais la conscience chrétienne. Ces objectifs ont pris effectivement une place privi-

(42) Le « confessionnalisme » était déjà un sujet de controverses aux congrès ecclésiastiques de Reims (1896) et de Bourges (1900) : Certains rapports en firent une critique sévère. Voir R. REMOND, *Les deux congrès ecclésiastiques de Reims et de Bourges*, Paris, Sirey, 1964, p. 65-70, 169. En 1946, la prise de position très nette du P. MICHONNEAU contre l'inflation des « œuvres » est un élément caractéristique de sa *Paroisse, communauté missionnaire* (surtout p. 93-162).

(43) On trouvera des exemples et des témoignages à ce sujet dans le dossier *L'aménagement de l'espace rural*, publié dans *Prêtres aujourd'hui* (C.C.R.), n° 275, février 1966, p. 105-122.

(44) Les principaux documents ont été rassemblés dans *Masses Ouvrières*, n° 186, juin 1962.

(45) Voir *La Croix*, 6 et 7 décembre 1966, *Témoignage Chrétien*, 15 déc. 1966. Autres exemples : *Les paroisses affrontées aux événements*, dans *Évangélisation et Paroisse*, n° 4, mars 1965, p. 50-59.

légée dans la prédication et dans l'organisation paroissiale de la charité.

L'initiation à un tel dépassement n'est pas sans rapport avec le devoir permanent d'humilité qui s'impose à la paroisse elle-même pour qu'elle introduise fidèlement les hommes à la dimension universelle de la mission de l'Eglise. Aux prêtres et aux laïcs, le Concile a nettement signifié cette nécessaire ouverture de la communauté locale : elle ne doit pas être un écran, mais un relais, qui renvoie au diocèse et à l'Eglise tout entière (46).

Dans le même sens, le P. Liégé écrivait :

« Quand on pense à la paroisse autarcique et isolée de jadis, on constate, par contraste, que c'est en acceptant de se perdre quelque peu et de s'ouvrir sur l'Eglise totale que la paroisse remplira le mieux son indispensable mission, y compris dans l'évangélisation » (47).

Cette conclusion nous achemine vers une deuxième étape. La distance n'est pas grande, de la paroisse qui accepte de se perdre à celle qui se veut « intégrée ».

II. - La paroisse intégrée

Le rôle de la paroisse ne la porte pas à envisager spontanément sa propre intégration. Sa fonction essentielle n'est-elle pas d'intégrer les croyants dans l'unité catholique, en provoquant, par son caractère indifférencié, le dépassement de tous les particularismes ? A ce titre, elle demeure irremplaçable, souligne-t-on volontiers. Loin de la condamner à disparaître, le mouvement contemporain de spécialisation — dont on ne conteste pas la légitimité, ni la nécessité pour l'Eglise — requiert plus que jamais ce pôle complémentaire, indispensable à l'authenticité de la foi et de la vie chrétienne (48).

Ces remarques sont pleinement justifiées. Mais elles ne font pas oublier le danger auquel la paroisse n'échappe pas toujours, de se considérer comme le terme de l'intégration qu'elle promeut. Travail-

(46) VATICAN II, Constitution *Lumen Gentium*, 28 b, Décrets *Presbyterorum Ordinis*, 9 c et *Apostolicam Actuositatem*, 10 c.

(47) P.-A. Liégé, *La Paroisse sera-t-elle missionnaire ?* dans *Parole et Mission*, n° 20, janvier 1963, p. 54.

(48) « ... Il est indispensable à l'équilibre du christianisme que le groupe spécialisé en vue de l'action, loin de se constituer en communauté religieuse, s'intègre, pour y accomplir les actes essentiels de la vie chrétienne, dans une communauté plus vaste et non spécialisée ». *Communauté et spécialisation*, dans *Jeunesse de l'Eglise* III, 1944, p. 11. Dans le même sens, R. FLACELIÈRE, *Rennaissance liturgique et vie paroissiale*, Paris, Seuil, 1945, p. 18-20.

Dans le mystère et la structure de l'Eglise

lant à établir chaque chrétien dans la communion avec le tout de l'Eglise, elle risque en effet constamment de se prendre elle-même pour le tout. Or elle ne saurait s'approprier le « totalisme » qu'elle signifie et auquel elle achemine sans tomber dans un totalitarisme inacceptable (49).

Sans qu'elle puisse être assimilée à celle des structures spécialisées de regroupement ou d'apostolat, la mission de l'institution paroissiale doit être **relativisée**. Telle est, semble-t-il, la prise de conscience qui est au principe d'une conception de la paroisse « intégrée ». Les modalités d'intégration sont rarement explicitées. A notre connaissance, elles n'ont encore jamais été rassemblées dans un projet cohérent. Le type de la paroisse intégrée ne représente pour l'instant que la convergence de multiples éléments de relativisation.

On s'efforcera donc seulement de rassembler ici les principales données — d'ordre sociologique, théologique, canonique et pastoral — qui concourent à situer la paroisse dans un rôle précis et limité, sans en faire la référence absolue, le cadre universel et l'instrument unique pour la réalisation de la mission de l'Eglise, de l'existence chrétienne ou du ministère sacerdotal.

« La paroisse, c'est l'Eglise ». La formule traduit généralement un souci légitime de valoriser la consistance théologique de l'institution paroissiale. Elle requiert toujours une interprétation nuancée : même si l'on ne trouve pas les réserves d'usage dans le contexte immédiat, il ne faut pas en conclure que l'auteur conçoit l'Eglise comme une fédération de paroisses ou qu'il ne fait aucune différence entre le statut du diocèse et celui de la paroisse.

Il n'en reste pas moins qu'on est amené, dans cette perspective, à retrouver, au niveau de la structure paroissiale, tous les attributs et toutes les fonctions de l'Eglise. On dira volontiers que la paroisse « reflète et ramasse, comme dans un micro-organisme, la vie de l'Eglise entière » (50). La paroisse ainsi conçue est une « ecclesiola », une Eglise en réduction. Et l'on ne voit pas comment ni pourquoi la vie ecclésiale pourrait être organisée à une autre échelle ou dans

(49) « ... si le totalisme de l'Eglise se reflète jusque dans la vie paroissiale, la paroisse ne doit jamais être totaliste. Il n'y a, dans l'Eglise, qu'une réalité qui soit, en toute vérité, totaliste : le Corps Mystique. Tout essai de totalisme particulier serait nécessairement du totalitarisme ». J. CARYL et V. PORTIER, *La mission des laïcs dans l'Eglise*, Lyon, Chronique sociale, 1949, p. 84.

(50) A. WINTERSIG, traduit par Dom HILB, *Le réalisme mystique de la paroisse*, dans *Maison-Dieu* n° 8, 1946/4, p. 16. Cette position a été présentée plus longuement dans *Lettre aux Communautés* 1963/1, p. 21-24. Elle a inspiré bien des considérations sur la paroisse, jusqu'à ces dernières années. Ainsi P. GLORIEUX écrivait : « La paroisse est en vérité l'Eglise, sur le plan local ; réduite à ses dimensions les plus humbles, mais véritable cellule vivante. Tous les traits de l'Eglise s'y reflètent, et toute son énergie vitale y circule », dans *l'Eglise à l'œuvre*, Paris, Editions ouvrières, p. 177.

un autre cadre. Mais avant d'examiner quelles peuvent en être les conséquences, il faut enregistrer les principales mises au point qu'a suscitées cette conception.

Le premier élément de relativisation qui intervient ici, c'est évidemment le caractère **contingent** de l'institution paroissiale. Créée et adaptée pour faire face à des circonstances et à des besoins historiques déterminés, non seulement la paroisse n'est pas l'Eglise, mais elle n'est pas une structure essentielle et constitutive de l'organisme ecclésial, comme l'épiscopat ou les sacrements (51). Faute de pouvoir retracer ici les vicissitudes de l'institution paroissiale, retenons du moins qu'elles interdisent d'en sacraliser les formes actuelles et notamment le quadrillage administratif hérité de l'empire carolingien. Pour discerner quel doit être le rôle de la paroisse aujourd'hui, il faut redécouvrir, par delà les accidents de l'histoire, ce que fut son « ambition originelle » (52).

Un effort de précision théologique permet, par ailleurs, de déterminer plus exactement le rapport à établir entre le mystère de l'Eglise et la paroisse. Ce rapport est réel, mais il ne se traduit pas avec la même intensité dans tous les aspects et dans toutes les fonctions de l'institution paroissiale. Il tient essentiellement au fait que la paroisse est le lieu ordinaire de la **célébration eucharistique**. A ce titre, elle fait exister l'Eglise-en-acte. Mais il s'agit, on le voit, d'une **actualisation** périodique et non d'un **reproduction** permanente, dans la structure même de la paroisse, d'une Eglise en miniature. Et si l'on s'en tient à cet élément strictement théologique, tout lieu de culte habituellement ouvert à tous mérite, à la rigueur, le titre de paroisse, comme le reconnaît K. Rahner, qui fut le premier à mettre ainsi l'accent sur la conjonction de l'eucharistie et du lieu (53).

L'eucharistie paroissiale n'est cependant pas la seule à faire exister ainsi la réalité de l'Eglise en acte. K. Rahner en convient, et y trouve une raison de relativiser le rôle de la paroisse : « c'est donc que la paroisse n'est pas la seule forme de l'édification d'une commu-

(51) La paroisse est citée comme un type d'*institution ecclésiastique* dans la classification tripartite (institutions ecclésiales — institutions ecclésiastiques — institutions chrétiennes) proposée par P. A. LIÉGEZ, *La mission contre les institutions chrétiennes*, dans *Parole et Mission*, n° 15, octobre 1961, p. 498.

(52) J. FRISQUE s'y réfère fréquemment : voir, par exemple, *La paroisse, centre d'évangélisation*, dans *Paroisse et Liturgie* 1963/6 (15 août), p. 591. Pour un regard d'ensemble sur l'histoire de la paroisse, on peut consulter, parmi les synthèses récentes : C. FLORISTAN, *op. cit.*, p. 41-65 ; A. AUBRY, *Aux sources historiques de la paroisse urbaine*, dans *Parole et Mission*, n° 20, janvier 1963, p. 25-37 ; Ch. PINCKERS, *Eglise locale et évangélisation*, dans *Paroisse et Liturgie* 1963/6 (15 août), p. 523-557.

(53) K. RAHNER, *Esquisse d'une théologie de la paroisse*, dans H. RAHNER, *La paroisse, de la théologie à la pratique*, Paris, Cerf, 1961, p. 33-48. On trouvera un résumé moins succinct dans *Lettre aux Communautés*, 1963/1, p. 25-26.

nauté... » (54). Qu'est-ce qui va donner, dans cette perspective, un caractère spécifique à l'eucharistie que célèbre la paroisse ? Pour K. Rahner, c'est essentiellement le fait qu'elle rassemble indistinctement les chrétiens qui habitent à proximité de l'église, sans faire intervenir d'autre affinité que celle du voisinage (55).

Jean Frisque avance plus loin dans cette voie. « La paroisse, écrit-il, a ceci de particulier que le regroupement qu'elle institue n'est, en définitive, lié à aucun principe simplement humain (même pas au principe de territorialité ou de voisinage), mais seulement à la localisation de l'eucharistie elle-même » (56). Dès lors la paroisse n'a rien à craindre de la mobilité qui caractérise la civilisation urbaine. Elle doit bien plutôt redouter une homogénéité sociologique qui masque trop souvent, de fait, la catholicité du rassemblement eucharistique et en interdit pratiquement l'accès aux étrangers (57).

Cette conception peut paraître trop radicale et faire bon marché de la diversité des situations naturelles et spirituelles dans lesquelles l'Eglise se doit, en vertu de sa mission, de rejoindre les hommes. Jean Frisque ne méconnaît pas cette exigence. Il en souligne, au contraire, toute l'urgence. Mais cette tâche relève d'initiatives qui ne sont pas, selon lui, à l'échelle de la paroisse. Elle suppose l'intervention — et pour une part, sans doute, l'invention — de multiples structures spécialisées et communautés-relais, qui jalonnent l'itinéraire de chaque homme de la convocation au Salut à la communion eucharistique. Ces institutions échappent à la compétence de la paroisse, mais non à la responsabilité apostolique de l'évêque (58).

On voit les possibilités ainsi ouvertes pour une intégration de la paroisse dans un ensemble diversifié qui la dépasse. Les fondements positifs de cette intégration nous sont d'ailleurs indiqués. C'est, d'une part, « l'œcuménicité eucharistique », en vertu de laquelle toute as-

(54) K. RAHNER, *art. cit.*, p. 46.

(55) K. RAHNER, *art. cit.*, p. 41. On peut trouver excessive cette valorisation des relations de voisinage. « Pour ma part, écrit le P. J. HAMER, j'inclinerais à penser que le P. Rahner passe indûment de la notion de lieu à celle de voisinage... le P. Rahner a sans doute pensé à tel ou tel village du Tyrol autrichien ou de la Bavière, où le choix du lieu où l'on ira assister à la messe est uniquement conditionné par la proximité géographique... ». J. HAMER, *La paroisse dans le monde contemporain*, dans N.R.T., t. 86, octobre 1964, p. 969-970.

(56) J. FRISQUE, *Pour une théologie des rapports entre la mission et la paroisse*, dans *Lettre aux Communautés*, 1963/1, p. 33.

(57) J. FRISQUE, *Pour une théologie...*, p. 33. Id., *Paroisse rurale et exigences actuelles de la mission*, dans *Évangélisation et Remembrement, Cahiers du Clergé Rural* n° 250, août-sept., 1963, p. 25.

(58) J. FRISQUE, *Pour une théologie...*, p. 34-35. Id., *La paroisse, centre d'évangélisation*, dans *Paroisse et Liturgie*, 1963/6, p. 598. Dans le même sens, P. TOULAT écrit : « En ce qui concerne la mission (dans un milieu ou dans un secteur de la vie humaine), elle (la communauté chrétienne locale, même remembrée) a besoin d'être relayée et complétée par des initiatives qui partent directement de l'Eglise particulière, c'est-à-dire du diocèse ». P. TOULAT, *Réflexions sur la responsabilité solidaire des prêtres et des laïcs*, dans *Cahiers du Clergé Rural*, n° 250, p. 68.

semblée eucharistique paroissiale est nécessairement référée aux autres assemblées eucharistiques, « et particulièrement à celles qui sont présidées par les successeurs des apôtres » (59). C'est, d'autre part, le lien étroit entre mission et eucharistie, qui engendre, entre la mission et la paroisse, bien plus qu'une harmonisation de circonstance, « un rapport constitutif : seule la mission est en mesure de faire aboutir la paroisse dans son ambition de catholicité ; et c'est dans le moment même où elle la fait aboutir que la Bonne Nouvelle annoncée au monde non chrétien trouve son enracinement ecclésial et sa visée imprévisible (60) ».

Les textes du Concile ne traitent pas de la paroisse pour elle-même. On n'y trouve aucun document qui lui soit spécialement consacré, aucun développement qui cherche à en donner une définition complète. Mais, en diverses occasions, les Pères sont amenés à **situer** la paroisse et à préciser son rôle dans l'Eglise. De ces multiples notations, on peut dégager quelques traits principaux qui rappellent la place et la fonction de l'institution paroissiale, en soulignant à maintes reprises le caractère essentiellement relatif de sa vocation dans l'Eglise.

Le décret sur l'Apostolat des Laïcs met en valeur la fonction d'intégration de la paroisse : « elle rassemble dans l'unité tout ce qui se trouve en elle de diversités humaines et elle les **insère dans l'universalité de l'Eglise** » (61). Cette fonction polarise toute l'action de la paroisse et la réfère à un tout supérieur. Elle n'a pas sa fin en elle-même, elle a mission d'introduire à la dimension diocésaine et universelle de la communion ecclésiale : plus d'une fois, les textes conciliaires attirent l'attention sur cette finalité (62).

La célébration eucharistique constitue, selon l'expression de divers documents, la « racine », le « centre et le sommet » de la vie des paroisses (63). Si l'on dit des paroisses que « d'une certaine manière, elle **représentent l'Eglise visible** établie dans l'univers », c'est en tant qu'**assemblées** liturgiques « organisées sous un pasteur qui tient la place de l'évêque » (64). Le contexte est significatif, ainsi que l'amendement dont ce passage a fait l'objet. Les Pères du Concile ont manifestement voulu relativiser, quand ils ont fait écrire « d'une

(59) J. FRISQUE, *Pour une théologie...*, p. 35. Le P. HAMER insiste également sur ce point : « La communauté particulière n'est qu'une actualisation de la communauté universelle... tous les actes de la vie paroissiale doivent viser à éduquer à la catholicité de la communion ». J. HAMER, *La paroisse dans le monde contemporain*, dans N.R.T., t. 86, octobre 1964, p. 971.

(60) J. FRISQUE, *Pour une théologie...*, p. 38.

(61) VATICAN II, Décret *Apostolicam Actuositatem*, 10.

(62) VATICAN II, Constitution *Lumen Gentium*, 28 b ; Décret *Apostolicam Actuositatem*, 10 fin ; Décret *Presbyterorum Ordinis*, 6 d.

(63) VATICAN II, Décret *Christus Dominus*, 30, 2° ; Décret *Presbyterorum Ordinis*, 5c et 6c. Cf. Constitution *Sacrosanctum Concilium*, 42 fin.

(64) VATICAN II, Constitution *Sacrosanctum Concilium*, 42.

certaine manière, *quodammodo* » à la place de l'expression « *in se perfectius* », qui figurait dans le schéma (65).

Le prêtre qui préside l'eucharistie paroissiale agit « au nom » de l'évêque, il « tient sa place », il le « rend présent » en quelque sorte : ces formules (66) marquent la référence apostolique et diocésaine, en dehors de laquelle il n'y a pas de communauté locale authentique. La paroisse n'existe que référée au diocèse, elle n'a pas sa consistance en elle-même. Le Concile confirme pleinement sur ce point les conclusions du travail théologique : « C'est aujourd'hui un acquit définitif de l'ecclésiologie ; seul le diocèse mérite la qualification d'Eglise locale ; la paroisse ne peut prétendre à être une « Eglise en miniature » (67). L'essor donné par Vatican II à la théologie de l'Eglise, de l'épiscopat et du presbyterium est évidemment à l'opposé de tout particularisme — a fortiori de tout totalitarisme — paroissial.

La perspective conciliaire comporte des incidences canoniques et pastorales. Toutes n'ont pas encore été explicitées, mais plusieurs textes — dans le décret sur la charge des évêques notamment — marquent déjà les limites de l'autonomie et du rôle de la paroisse.

L'inamovibilité curiale est abolie. Les évêques auront toute liberté pour ériger ou supprimer des paroisses (68). Ils sont invités à prendre en considération les besoins des fidèles qui « ne peuvent bénéficier suffisamment du ministère pastoral ordinaire et commun des curés, ou en sont totalement privés ». Il s'agit surtout des chrétiens qui vivent en déplacement, par profession ou pour leurs loisirs. Dans la mesure où l'on préconise, à ce sujet, l'invention de moyens nouveaux, on reconnaît qu'il y a là tout un secteur qui échappe à la paroisse traditionnelle (69). Mais les solutions extra-paroissiales ne sont pas envisagées seulement comme des exceptions. Le décret cite en bonne place les « œuvres d'apostolat de caractère supra-paroissial, qui concernent un territoire déterminé du diocèse, ou des groupes spéciaux de fidèles, ou encore un genre particulier d'action » (70). C'est affirmer clairement que la paroisse n'est pas le seul échelon ni le seul type de démultiplication de la pastorale diocésaine.

Dans le même temps que la théologie et la pastorale, et sans qu'on puisse discerner exactement ce qu'elle leur doit, la **sociologie** religieuse a été amenée à relativiser, elle aussi, le rôle de la paroisse

(65) Voir le commentaire de P. JOUNEL, dans *Maison Dieu* n° 77, 1964/1, p. 108-109.

(66) VATICAN II, Constitution *Sacrosanctum Concilium*, 42 (*Supra cit.*) ; Constitution *Lumen Gentium*, 28 b ; Décret *Presbyterorum Ordinis*, 5a, 6a.

(67) M. PEUCHMAURD, *La Paroisse dans l'Eglise*, dans *Parole et Mission*, n° 25, avril 1964, p. 305-306.

(68) VATICAN II, Décret *Christus Dominus*, 31c, 32. Cf. *Motu Proprio Ecclesiae Sanctae* du 6 août 1968, n°s 20 et 21. Cette dernière disposition met un terme aux restrictions encore imposées par le Code. Cf. P. WINNINGER, *Que dit le Code ?* dans *Maison-Dieu* n° 57, 1959/1, p. 31-54.

(69) VATICAN II, Décret *Christus Dominus*, 18a.

(70) VATICAN II, Décret *Christus Dominus*, 29a.

Dans la vie des chrétiens

et sa représentativité. L'institution paroissiale offrait, de prime abord, un champ d'investigation incomparable pour le sociologue. Dans la mesure où elle représentait, en réduction, le tout de l'Eglise, il pouvait suffire, pour connaître celle-ci, d'étudier un échantillonnage convenable de cellules paroissiales. La méthode pouvait paraître plus tentante encore que pour l'historien (71).

Mais l'hypothèse n'a pas résisté à l'expérience (72). Il a fallu tenir compte de données socio-graphiques dépassant le cadre de la paroisse. Et les études de mentalités ont inévitablement entraîné le chercheur hors de ce cadre. Le travail sur les données paroissiales peut fournir encore de précieuses indications. Mais on est devenu très conscient de la nécessité d'intégrer la sociologie de la paroisse parmi d'autres éléments pour constituer une sociologie générale de la religion (73).

La paroisse acceptera-t-elle ses limites ? Aux termes du droit, elle n'en connaît pas d'autres que les frontières de ses voisines. Et le curé conscient de sa mission ne veut pas en connaître d'autres. « Ma paroisse, écrit le P. Michonneau, c'est tout le territoire qui limitent les autres paroisses, toutes les rues... toutes ses maisons... Mes paroissiens, ce sont tous ceux qui habitent cette portion de territoire qui m'est confiée, tous sans exception... La vie de ma paroisse, c'est la vie de tous ces gens-là : la vie religieuse de ceux qui en ont une... mais encore toute leur vie, à tous, leur vie de travail, leur vie de loisirs, leur vie de quartier, leurs allées et venues... (74) ».

Si respectable que soit cette ambition, sa réalisation se heurte souvent aujourd'hui à des obstacles matériellement insurmontables. Le P. Le Sourd indique les deux principaux, dans sa réponse — beau-

(71) C'est au II^e Congrès d'Histoire Ecclésiastique (20 mai 1937) que G. LE BRAS faisait référence à l'adage *Parochia quasi ecclesiola* : G. LE BRAS, *Pour l'étude de la paroisse rurale*, dans *Etudes de Sociologie religieuse*, t. I, Paris, PUF, 1955, p. 108.

(72) Ainsi conclut très nettement J.-H. FICHTER, *The parish and Social integration*, dans *Social Compass*, 1960/1, p. 39-40. « Les études de sociologie paroissiale, malgré leur immense intérêt, n'épuisent pas la sociologie de la participation religieuse » écrit, de son côté, H. CARRIER, *Psycho-sociologie de l'appartenance religieuse*, Rome, 1960, p. 170. Voir, dans le même sens, E. PIN, *Introduction à l'étude sociologique des paroisses catholiques*, Vanves, Action Populaire, 1956, p. 40-42.

(73) « La sociologie de la paroisse elle-même n'est qu'une branche de la sociologie de la religion. Sans doute en est-elle une branche maîtresse, spécialement lorsqu'il s'agit d'étudier le catholicisme. Cependant l'on ne saurait oublier que pour prendre tout son sens, la sociologie de la paroisse doit se développer sur la toile de fond d'une sociologie de la religion ». E. PIN, *La sociologie de la paroisse*, dans *Paroisse et Mission*, n° 17, 1962, p. 16-17. Voir également F. FURSTENBERG, *The future scope of the sociology of the parish*, dans *Social Compass*, 966/4, p. 305-308.

(74) G. MICHONNEAU, *Paroisse, communauté missionnaire*, Paris, Cerf, 1946, p. 33.

coup plus modeste, bien que non dépourvue d'optimisme — à la question : « La Paroisse peut-elle atteindre le tout de l'homme ? » (75). Le premier obstacle, c'est la taille démesurée de la plupart des paroisses urbaines (76). Le second, c'est la « complexité de la vie urbaine », que les sociologues ont caractérisée en parlant de mobilité, et de « spécialisation des fonctions » ou d'« atomisation des rôles » (77).

Face aux dissociations et aux disproportions qu'elle rencontre ainsi dans la nouvelle société urbaine, faut-il que la paroisse « cherche à intégrer les chrétiens entre eux au niveau du social d'abord et ceci dans toutes les dimensions de leur vie sociale, pour qu'ils ne soient pas désintégrés au niveau religieux par le paganisme et les matérialismes ambiants » (78) ? La paroisse rurale du passé a rempli effectivement une fonction d'**intégration sociale** (79). Des paroisses urbaines ou suburbaines ont pu jouer, plus récemment, un rôle d'accueil et de relais pour des ruraux arrivant à la ville (80).

En dépit des mises en garde éloquentes contre l'infirmité d'une paroisse réduite au « milieu paroissial » et aux « œuvres » (81), certains n'ont pas renoncé à envisager, pour l'institution paroissiale, cette fonction de refuge (82). Une telle fonction ne peut être assumée, cependant, que « si les paroisses sont nombreuses et assez petites, à taille humaine ». Et on allègue le rôle joué par les paroisses nord-américaines (83). Mais, précisément, ce rôle est aujourd'hui vigoureu-

(75) H. LE SOURD, *La Paroisse peut-elle atteindre le tout de l'homme ?* dans *Mission sans frontières*, Paris, Cerf, 1960, p. 226-231.

(76) J. HAMER, *La Paroisse dans le monde contemporain*, dans N.R.T., t. 86, octobre 1964, p. 966, n'hésite pas à qualifier de « macroparoisses » ces paroisses urbaines géantes, ainsi que les immenses paroisses rurales d'Amérique latine. Le P. WINNINGER propose comme idéal le chiffre de 5.000 paroissiens pour la paroisse urbaine, dans son livre *Construire des églises. Les dimensions des paroisses et les contradictions de l'apostolat dans les villes*, Paris, Cerf, 1957.

(77) Voir les articles de F. HOUTART, *Physionomie sociale et religieuse des grandes villes de l'Europe occidentale et Vers une pastorale urbaine*, dans *Social Compass*, 1961/6, p. 483-502 et 559-565 ; *Réflexions sur une pastorale des milieux urbains*, dans *Revue de l'Action Populaire*, n° 165, février 1963, p. 205-226.

(78) A. BIROU, *Intégration sociale, déchristianisation et pastorale*, dans *Social Compass*, 1960/3, p. 236.

(79) L'intégration du village dans la société globale est maintenant un fait de civilisation indépendant de la structure paroissiale. Voir J. LALOUX, *Christianisme d'hier et d'aujourd'hui en milieu rural*, dans *L'Evangile aux ruraux*, Paris, Cerf, 1964, notamment p. 64. Déjà F. BOULARD invitait les curés ruraux à en prendre acte, dans *Problèmes missionnaires de la France rurale*, t. II, Paris, Cerf, 1945, p. 141-142.

(80) Voir la présentation de l'expérience de Bologne, par le Cardinal G. LERCARO, *La paroisse, moyen d'intégration religieuse et sociale*, dans *Social Compass*, 1960/3, p. 195-208.

(81) Rappelons celles d'H. GODIN, *France, pays de mission*, p. 36-39, et de G. MICHONNEAU, *Paroisse, communauté missionnaire*, p. 30 et 41 notamment.

(82) Ainsi K. RAHNER, *Considérations sereines sur le principe paroissial*, dans *Ecrits théologiques V*, DDB, 1968, p. 229, et P. WINNINGER, *Construire des églises...*, Paris, Cerf, 1957, p. 49. Cf. Y. DANIEL, *Notre paroisse mystère de salut*, dans *Masses ouvrières*, n° 156, octobre 1959, p. 57.

(83) P. WINNINGER, *op. cit.*, p. 49.

sement contesté, chez les protestants comme chez les catholiques. Gibson Winter déplore la situation d'une « église organisationnelle » réduite à une fonction d'« identification sociale » (84). Quant au Père Fichter, il affirme que les paroisses ne sont plus un moyen d'intégration sociale pour les catholiques américains : ceux-ci participent désormais largement aux structures non-confessionnelles d'une société pluraliste (85).

Ce qui importe davantage, c'est la capacité de la paroisse à l'égard de l'**intégration proprement religieuse**. Pendant des siècles, l'appartenance à l'Eglise s'est pratiquement confondue avec l'appartenance à une paroisse déterminée, et cela sans qu'il soit nécessaire de remettre en vigueur les sévères mesures du Moyen Age imposant aux chrétiens une fidélité absolue à leur paroisse respective (86). Qu'en est-il aujourd'hui ?

Pour beaucoup de gens habitués aux déplacements et à une grande liberté dans le choix de leurs relations, l'attachement à telle paroisse ne signifie pas grand'chose. Et cela ne compromet pas forcément leur fidélité chrétienne. « Pour beaucoup de paroissiens, écrit le P. Pin, l'église paroissiale est juste une des nombreuses églises où l'on peut assister à la messe du dimanche. Si on lui accorde une certaine préférence, c'est ordinairement dû à la seule proximité géographique. Des motifs extrêmement frivoles, comme la préférence donnée à tel restaurant pour le déjeuner ou la collation d'après la messe, peuvent également décider du choix de l'endroit où l'on ira à la messe. Cette attitude semble se rencontrer jusque chez d'excellents catholiques, qui parfois communient tous les jours, et qui n'ont jamais éprouvé la moindre obligation de favoriser leur église paroissiale ».

(84) D. GALLAND, *L'Eglise et la grande ville moderne. Une étude socio-ecclésiastique sur le protestantisme américain*, dans *Revue d'Histoire et de Philosophie religieuse*, 1964/2, p. 142-155. (A propos des deux ouvrages de G. WINTER, *The Suburban Captivity of the Churches*, New-York, 1961 et *The New Creation as Metropolis*, New-York 1963).

(85) J.-H. FICHTER, *The parish and Social integration*, dans *Social Compass*, 1960/1, p. 39-48. Cf. G. ESCOULIN, *L'Eglise catholique américaine à l'épreuve du Concile*, III, dans *Le Monde* du 8 février 1967. E. PIN invite à nuancer cette affirmation : « pour ceux qui ont expérimenté la vie de la paroisse urbaine en Europe et aux Etats-Unis, il n'y a guère de doute que la paroisse urbaine américaine... ressemble davantage à une « grande famille » que son homologue européenne ». E. PIN, *Can the urban parish be a community ?* dans *Social Compass*, 1961/6, p. 595, n. 3 (traduction). Cf. H. CARRIER, *Les Catholiques dans la culture américaine*, dans *Revue de l'Action Populaire*, n° 162, nov. 1962, p. 1091-1102 ; F. HOUTART, *Aspects sociologiques du catholicisme américain*, Paris, Ed. Ouvr., 1957 ; W. HERBERG, *Protestants, catholiques et israélites. La religion dans la société aux Etats-Unis*, Paris, Spes, 1960.

(86) Les principales décisions sont rappelées par C. DILLENCHNEIDER, *La Paroisse et son curé dans le mystère de l'Eglise*, Paris, Alsatia, 1965, p. 151-152.

siale (87) ». De nombreux sociologues s'accordent sur ce point : contrairement à l'opinion naguère courante, il est devenu parfaitement possible d'être un « bon chrétien » sans être un « bon paroissien ».

A cet éclectisme des pratiquants s'ajoute le fait que la paroisse n'est plus la seule institution où s'exprime et s'enracine l'appartenance ecclésiale. Sans doute reste-t-elle nécessaire, comme nous l'avons vu, pour lui donner toute sa dimension de catholicité. Mais l'engagement dans un mouvement engendre souvent un sentiment personnel d'appartenance beaucoup plus conscient et beaucoup plus vif. Il n'y a là, normalement, aucune concurrence à redouter. Il s'agit bien plutôt de complémentarité. K. Rahner a bien montré que le « principe paroissial » ne devait revendiquer aucune exclusivité, mais au contraire laisser le champ libre à deux autres principes parfaitement légitimes : le « principe des états de vie » (correspondant aux « différenciations professionnelle, intellectuelle, sexuelle, d'âge, de culture ») et le « principe des groupes libres » (88).

Les chrétiens ne se regroupent pas que dans la paroisse et pas toujours dans leur paroisse. Que devient, dès lors, le lien établi par l'institution paroissiale entre ses membres ? Quelle consistance conserve-t-il ? La paroisse est-elle encore une **communauté** ? Peut-elle l'être ? Doit-elle l'être ?

D'une manière générale, les sociologues s'accordent pour constater : « il semble que la paroisse perde chaque jour davantage son caractère d'unité sociale et tende à se réduire à une somme d'individus de moins en moins reliés ensemble » (89). La plupart des paroisses urbaines, ne serait-ce qu'en raison de leur taille, ne sont évidemment plus des communautés au sens où peuvent l'être une famille ou même une paroisse rurale coïncidant avec le village (90). Les relations entre leurs paroissiens sont comparables, selon J.-H. Fichter, à celles qui existent entre les clients d'un dentiste ou d'une pompe à essence (91). S'il subsiste alors une communauté paroissiale de gens qui se connaissent et collaborent activement, elle ne regroupe qu'un

(87) E. PIN, *Can the urban parish be a community ?*, dans *Social Compass*, 1961/6, p. 505 (traduction). Voir *ibid.* les références aux enquêtes et travaux de P. VIRTON, J.-H. FICHTER, etc... Cf. J. LABRENS, *La sociologie religieuse*, Paris, Fayard (« Je sais, je crois » 100), 1959 p. 84.

(88) K. RAHNER, *Considérations sereines sur le principe paroissial*, dans *Ecrits théologiques* V, DDB, 1966, p. 251.

(89) E. PIN, *La sociologie de la paroisse*, dans *Paroisse et Mission*, n° 17, 1962, p. 17-18.

(90) Cf. P. JAMES, *De la paysannerie chrétienne au paganisme urbain*, dans *Masses Ouvrières*, n° 192, janvier 1963, p. 43.

(91) J.-H. FICHTER, *Social relations in the Urban Parish*, Chicago, 1954, p. 188.

noyau infime parmi les paroissiens nominaux et même parmi les pratiquants (92).

Pour beaucoup d'observateurs, le mouvement est irréversible : la paroisse urbaine ne peut plus être une communauté. Certains font remarquer l'ampleur du phénomène, qui affecte l'ensemble des communautés humaines (93). Avec l'urbanisation, la « paroisse-grande-famille » devient un mythe ou une fiction (94). Mieux vaut y renoncer, conclut-on généralement, plutôt que de recourir à des moyens artificiels et discutables (95) et de chercher à rétablir des modes de vie périmés (96). Le P. Pin, tout en excluant également ce retour au passé, n'évacue pas totalement la possibilité d'édifier des paroisses urbaines qui soient, dans un sens affiné et purifié (97), des « communautés spirituelles » authentiques. Il énumère huit conditions, parmi lesquelles la réduction de la population (plutôt 4 000 que 6 000 baptisés), la participation active de tous, la « microstructuration » de l'organisation paroissiale, etc. (98).

Parmi les nombreux obstacles subsistera la difficulté d'organiser des relations **stables** dans une population essentiellement mouvante.

(92) « S'il est vrai que l'ensemble de la paroisse ne constitue que rarement un groupe du moins peut-on habituellement y distinguer un noyau de paroissiens qui remplissent les conditions requises pour que l'on puisse parler de groupe et même de communauté ». E. PIN, *La sociologie de la paroisse*, dans *Paroisse et Mission*, n° 17, 1962, p. 29, n. 5. On trouvera une illustration dans A. VERDOOT, *Une paroisse urbaine-européenne comme groupe social*, dans *Paroisses urbaines, paroisses rurales*, Casterman, 1958, p. 95-96.

(93) M. CARROUGES, Réponse à la consultation préparatoire au IV^e Congrès du C.P.L. (Angers, juillet 1962) : *Liturgie et Vie spirituelle*, dans *Maison-Dieu* n° 69, p. 145 : « Quant à la communauté, la situation est terriblement claire : il n'y a plus de communautés humaines. Mystiquement la paroisse est peut-être une communauté, mais pratiquement, malgré de louables efforts, il n'en est rien. La méthode Coué n'est pas suffisante. Et la paroisse ne peut pas l'être parce que les communautés naturelles n'existent plus... ».

(94) E. GOLOMB, *Model Theoretical Considerations on the Organisation of Urban Pastoral Work*, dans *Social Compass*, 1963, 4-5, p. 360 ; D. SZANO, *La paroisse dans la structure écologique de la ville*, dans *Paroisses urbaines, paroisses rurales*, Casterman, 1958, p. 23.

(95) Comme le bar dont certains curés rêvent de flanquer leur église pour favoriser les rencontres entre les paroissiens. Cf. J. LALOUX, *Mettre l'église en état de mission*, Bruxelles, Cep. s.d. (1964 ?), p. 122.

(96) « ...le concept de paroisse communautaire — la paroisse comme groupe primaire ou comme une grande famille — est démodé dans la société américaine... Aux Etats-Unis, nous entendons beaucoup parler de l'effort européen pour « restaurer la communauté chrétienne ». Ceci nous semble souvent un retour, une résurrection ou un rétablissement des modes de vie traditionnels... ». J.H. FICHTER, *La paroisse urbaine comme groupe social*, dans *Paroisses urbaines, paroisses rurales*, Casterman, 1958, p. 94.

(97). « Constituer une communauté revient essentiellement à créer (chez tous les membres potentiels) une attitude d'appartenance. Cette attitude me paraît dépendre de deux facteurs : 1) un sentiment de commune dépendance ou de solidarité et 2) la participation active de chacun ». E. PIN, *La Sociologie de la paroisse*, dans *Paroisse et Mission*, n° 17, 1962, p. 22.

(98) E. PIN, *Can the urban parish be a community ?* dans *Social Compass*, 1961/6, p. 530-534.

Mais faut-il nécessairement que la paroisse cherche à se constituer en communauté permanente ? L'essentiel n'est-il pas pour elle, selon les réflexions théologiques résumées plus haut, de promouvoir des assemblées liturgiques qui soient des communautés authentiques, bien qu'intermittentes (98 bis) ? Certes l'assemblée eucharistique est un agrégat et non un groupe, faute de continuité, mais cela ne lui interdit pas de former une communauté (99). Mais il faut d'abord enregistrer positivement le caractère « hétéroclite » et imprévu du rassemblement dominical. Comme l'écrit le P. Hamer : « A sa messe du dimanche, le curé n'aura peut-être qu'une partie de ses paroissiens et un nombre considérable de chrétiens d'ailleurs. Va-t-il centrer sa liturgie, sa prédication, ses recommandations exclusivement sur la vie de sa paroisse, ou bien cherchera-t-il à faire une véritable assemblée fraternelle, une communauté locale avec tous ceux qui se trouvent dans ce même lieu ? » (100).

La conclusion des sociologues ne nous paraît pas très éloignée de celle des théologiens. « Toutes ces réflexions, écrit le P. Pin au terme d'un bilan de **la sociologie de la paroisse**, nous amènent à nous demander si la paroisse n'est pas essentiellement ce que les sociologues appellent une agence de socialisation, un « lieu » où chacun passe sans cesse de son état antérieur à un nouvel état défini par la Parole du Christ » (101). N'est-ce pas essentiellement comme lieu de la convocation universelle à l'eucharistie que la paroisse remplit cette fonction d'intégration chrétienne ?

Cela n'implique pas nécessairement qu'elle rejoigne les chrétiens dans toutes les dimensions de leur vie. Si l'on se souvient que le mouvement du rassemblement à la dispersion marque normalement le rythme de toute existence chrétienne (102), ne pourra-t-on envisager que la paroisse corresponde seulement à l'une de ces phases,

(98 bis) « Lorsque la célébration eucharistique, par exemple en milieu rural, réunit régulièrement les mêmes chrétiens, la communion transitoire tend à former une communauté sociologique permanente, par répétition. Il en est de même, en milieu urbain, pour un certain noyau. Ceci offre des avantages spirituels, mais contient aussi certaines menaces. Il n'est donc pas exact qu'une communauté permanente visible constitue le terminus *ad quem* d'un ministère paroissial ». L. DINGEMANS et F. HOUTART, *Pastorale d'une région industrielle*, Bruxelles, Cep, 1964, p. 151-152.

(99) F. HOUTART, *Sociologie de la paroisse comme assemblée eucharistique*, dans *Social Compass*, 1963/1, p. 81-82, et dans *Paroisse et Liturgie*, 1963/6, p. 562-564. L'auteur se réfère à la définition de la communauté donnée par E. PIN et citée *supra*, n. 97.

(100) J. HAMER, *La Paroisse dans le monde contemporain*, dans N.R.T., t. 86, octobre 1964, p. 972.

(101) E. PIN, *La sociologie de la paroisse*, dans *Paroisse et Mission*, n° 17, 1962, p. 28.

(102) Cf. H. DENIS, dans *Évangélisation et Paroisse*, n° 3, décembre 1964, p. 33-34 ; J. FRISQUE, *Présence évangélisatrice au monde actuel et appartenance vécue à l'Eglise*, dans *Évangélisation et Paroisse*, n° 12, mars 1967, p. 36.

Dans la vie et l'organisation du presbyterium

l'autre lui échappant souvent d'ailleurs par le seul jeu des contraintes sociales ? Si la vie des chrétiens relève de structures pastorales diversifiées, le rôle essentiel de la paroisse n'est-il pas de leur offrir ce lieu privilégié et ce temps fort, dont ils ont besoin, en servant de support institutionnel à une célébration vraiment catholique de l'eucharistie ?

La diversification des structures appelle naturellement celle des fonctions pastorales. De fait, quel que soit l'avenir de la paroisse, on constate que le champ ouvert au ministère du prêtre la déborde de plus en plus largement. Elle n'est plus la référence unique, alors que pendant longtemps le vocabulaire ecclésiastique a curieusement identifié « les prêtres du ministère » avec les prêtres de paroisse : « faire du ministère », c'était accomplir des tâches paroissiales... Aujourd'hui l'image du prêtre se dégage du cadre paroissial, et ceux qui veulent la rajeunir sont les plus décidés à l'en arracher. Témoin la boutade rendue célèbre par J. Duquesne : « Monsieur le Curé est mort. Essayons d'être prêtres ! » (103).

A côté des titres traditionnels de curé et de vicaire, des fonctions sacerdotales « hors paroisse » ont également acquis un statut. Celui du prêtre-enseignant est déjà ancien. Celui du prêtre-aumônier est plus récent, au moins en ce qui concerne les aumôneries de l'enseignement public et de l'Action catholique. Quant à celui des « prêtres qui exercent une profession », par lequel J. Duquesne complète sa typologie (104), il fait encore figure d'exception, malgré la décision prise par l'Episcopat français le 23 octobre 1965 et l'ouverture inscrite dans les textes conciliaires.

L'important, c'est la clarté avec laquelle Vatican II affirme simultanément l'unité du ministère et de la mission des prêtres et l'extrême diversité que comporte leur mise en œuvre. On ne pourra plus désormais identifier le sacerdoce ministériel avec un « rôle » statutairement et quasi-professionnellement défini. La responsabilité conférée par l'ordination peut s'exercer, sans se renier ni s'aliéner, en de multiples fonctions et conditions, déjà répertoriées ou encore à inventer. Mais le texte du décret **Presbyterorum Ordinis** est suffisamment explicite par lui-même :

« ...Certes, les tâches confiées sont diverses ; il s'agit pourtant d'un ministère sacerdotal unique exercé pour les hommes. C'est pour coopérer à la même œuvre que tous les prêtres sont envoyés, ceux

(103) C'est le titre du premier chapitre de J. DUQUESNE, *Les Prêtres*, Paris, Grasset, 1965, p. 13. L'expression est reprise d'un témoignage publié dans *Cahiers du Clergé Rural*, n° 252, novembre 1963, p. 790.

Sur l'équivalence entre « être en paroisse » et « être dans le ministère », voir H. DENIS, *Le prêtre de demain*, Casterman, 1967, p. 101-102.

(104) J. DUQUESNE, *op. cit.*, p. 220-236.

qui assurent un ministère paroissial ou supra paroissial comme ceux qui se consacrent à un travail scientifique de recherche ou d'enseignement, ceux-là même qui travaillent manuellement et partagent la condition ouvrière — là où, avec l'approbation de l'autorité compétente, ce ministère est jugé opportun — comme ceux qui remplissent d'autres tâches apostoliques ou ordonnées à l'apostolat. Finalement, tous visent le même but : construire le Corps du Christ ; de notre temps surtout, cette tâche réclame des fonctions multiples et des adaptations nouvelles » (105).

La spécialisation des fonctions sacerdotales est imposée par la mobilité et la complexité de la vie urbaine (106). Elle est également réclamée par les prêtres ruraux soucieux de promouvoir un travail d'ensemble à une échelle suffisamment vaste (107). Elle devient une réalité dans la mesure où l'on renonce à la « rotation administrative » qui a longtemps défini l'itinéraire-type de la « carrière » ecclésiastique (108). À l'intérieur même des fonctions paroissiales, la compétence à acquérir s'accommode mal d'un va-et-vent de la campagne à la ville et d'un système où les prêtres passent nécessairement par de multiples postes différents et transitoires (109).

Mais on ne pourra créer des fonctions nouvelles sans en réduire ou en supprimer d'autres, au moment où le nombre des prêtres diminue. Dès 1944, dans un **Rapport d'enquête** à l'A.C.A., Mgr Guerry, constatant « que notre organisation paroissiale a conservé son appareil et ses coutumes du temps où les populations étaient chrétiennes et les prêtres nombreux », soulignait la nécessité « de libérer le clergé de certaines fonctions pour qu'il puisse se consacrer à sa tâche urgente de l'évangélisation » (110). La spécialisation amène inévitablement à détacher de la paroisse des fonctions qui lui sont accidentellement mais traditionnellement liées : certaines ont perdu leur raison

(105) VATICAN II, Décret *Presbyterorum Ordinis*, 8a. Voir *ibid.* 4a : les formes variées du ministère de la Parole.

(106) « Dans la société urbaine, caractérisée par l'atomisation des rôles sociaux, par la participation des individus à de nombreux groupes, il n'est pas possible... de suivre les paroissiens tout au long de leur existence. L'action sacerdotale sera partagée souvent avec d'autres prêtres ou d'autres institutions religieuses, et l'influence que l'on pourrait avoir sur certains sera peut-être de courte durée ou limitée à quelque aspect particulier de leur vie ». F. HOUTART, *Vers une pastorale urbaine*, dans *Social Compass*, 1961/6, p. 564. « On s'aperçoit, écrit H. DENIS, qu'un laïc actif retrouve sur sa route de chrétien au moins trois ou quatre prêtres ». *Le prêtre de demain*, Casterman 1967, p. 136.

(107) Cf. *Le clergé rural en France, au miroir d'une enquête*, dans *Lumière et Vie*, n° 76-77, 1966, p. 58.

(108) Cf. F. BOULARD, *Essor ou déclin du clergé français ?*, Paris, Cerf, 1950, p. 355-356 ; J. DUQUESNE, *op. cit.*, p. 300.

(109) P. WINNINGER, *Les villes aux mains des vicaires*, dans *Paroisses urbaines, paroisses rurales*, Casterman, 1958, p. 97-101.

(110) Cité par F. BOULARD, *Essor ou déclin...*, p. 353, et par J. DUQUESNE, *Les Prêtres*, p. 305.

d'être, d'autres ne relèvent pas directement du ministère sacerdotal, d'autres enfin seront assumées plus efficacement à une autre échelle, extra ou inter-paroissiale.

En fait le nombre des prêtres dont le ministère s'exerce principalement, sinon exclusivement, « hors paroisses » paraît en augmentation dans la plupart des diocèses français. Selon les statistiques malheureusement très incomplètes, la proportion des prêtres ainsi affectés à des tâches extra-paroissiales serait d'environ 30 % pour l'ensemble de la France. Mais pour le diocèse de Paris, elle est passée de 30 % en 1900 à plus de 50 % en 1956 (111).

Il ne faut pas oublier, d'autre part, que beaucoup de prêtres cumulent des charges non-paroissiales, des fonctions d'aumônier notamment, avec celle de curé ou de vicaire. Cette solution est généralement considérée comme heureuse et beaucoup l'envisagent avec faveur (112). Elle a été institutionnalisée ici ou là à l'échelle d'une ville ou d'un diocèse (113). Certains insistent sur la complémentarité nécessaire à l'équilibre et à « l'unité intérieure » du prêtre : « jamais, écrit H. Denis, une fonction sacerdotale particulière ne devrait être choisie comme pôle exclusif de l'activité du prêtre ». L'unité du presbyterium et de la mission apostolique exige d'ailleurs que la conscience d'une responsabilité commune grandisse dans la mesure même où la spécialisation se développe : « Plus les prêtres seront divers, par leur ministère même, plus ils risqueront de s'ignorer, mais aussi plus ils découvriront de la richesse et de la joie, s'ils sont partie prenante des soucis et des découvertes de leurs frères » (114).

Dans la mesure où elles cessent ainsi d'occuper tous les prêtres et tout le temps des prêtres, les fonctions paroissiales ne sont-elles pas en voie de s'intégrer effectivement dans le concert d'une pastorale diocésaine diversifiée ? Et la paroisse, en se dépouillant de l'accessoire, ne retrouve-t-elle pas sa vraie place, parmi les tâches multiples du ministère sacerdotal ?

Conformément à l'avertissement donné au début de ce chapitre, le profil de la paroisse « intégrée » reste à dessiner. Seule la convergence des faits et des recherches peut en donner une idée. Au **Colloque européen des paroisses**, à Vienne, en 1963, dans une brève intervention, A. Aubry a vigoureusement dégagé cette convergence. Nous n'hésitons pas à le citer largement pour conclure.

(111) Cf. J. DUQUESNE, *op. cit.*, p. 221-222 ; E. POULAT, *Les nouveaux espaces urbains du catholicisme français*, dans *Cahiers internationaux de Sociologie*, 1961, p. 123. L'Ordo parisien de 1965 faisait apparaître une proportion de 50,3 %.

(112) Voir « Curé ou aumônier ? » (anonyme), dans *Cahiers du Clergé Rural*, n° 251, octobre 1963, p. 741-743 ; *Un curé de l'Ain*, dans *Évangélisation et Paroisse*, n° 9, juin 1966, p. 60 ; H. LE SOURD, dans *Mission sans frontières*, Cerf, 1960, p. 244 ; J. FRISQUE, dans *Paroisse et Mission*, n° 20, 1964, p. 31.

(113) Sur l'organisation pastorale de Carcassonne, voir *La Croix* du 20 octobre 1966. Mgr GOUPEY a étendu la double fonction à tout le diocèse de Blois : voir *Semaine Religieuse* du 12 juillet 1963.

(114) H. DENIS, *Approches théologiques du sacerdoce ministériel*, dans *Lumière et Vie*, n° 76-77, 1966, p. 162 et 163.

Dans une perspective, il est vrai, essentiellement urbaine, son raccourci montre comment sociologues, théologiens et pasteurs s'accordent pour conclure à la nécessité d'intégrer la paroisse dans une unité pastorale plus vaste et diversifiée. Pour les sociologues, « ses compétences sont limitées à la fonction résidentielle... » ; c'est-à-dire qu'elle requiert, en concertation avec elle, d'autres services pastoraux pour répondre aux autres besoins, tant et si bien que la paroisse ne sera efficace qu'à l'échelle de l'agglomération. ...Les conclusions des ecclésiologues ont un caractère négatif en ce sens qu'elles rectifient des aphorismes reçus : la paroisse n'est pas l'unité de base de la pastorale. L'Eglise particulière, c'est celle de l'évêque, le diocèse. La paroisse n'a donc pas à assumer toutes les fonctions pastorales ou ecclésiales. Mais le diocèse à son tour ne peut se considérer comme un ensemble de paroisses... ». L'expérience des pasteurs confirme : « la paroisse, pour vivre, a besoin d'un plus grand qu'elle » (115).

Le bilan ne manque pas d'évoquer la recherche des historiens. La paroisse intégrée trouve en effet sinon des modèles à reproduire tels quels, du moins des références significatives dans les origines urbaines de l'Eglise : ce sont les *tituli*, qui assuraient la démultiplication de l'eucharistie épiscopale à travers les quartiers de la ville, sans entraîner aucune partition territoriale de sa responsabilité pastorale (116).

Enfin, A. Aubry estime que nous sommes parvenus à un troisième temps de la réflexion sur le rapport entre la mission et la paroisse. Après la « mission ou paroisse » qui correspond, selon lui, à **France, pays de mission** ?, après la « paroisse missionnaire » préconisée par le P. Michonneau, on dirait plutôt aujourd'hui : « paroisse missionnaire et mission » (117), ayant constaté que « la paroisse rajeunie ne suffit pas elle-même à l'évangélisation ». Mais, observe-t-il, « nous attendons évidemment le livre marquant de cette troisième étape » (118).

(115) A. AUBRY, *Recherches actuelles sur la pastorale paroissiale*, dans *Paroisse et Mission*, n° 20, 1964, p. 49-50.

(116) Cf. N. MAURICE-DENIS BOULET, *Titres urbains et communauté dans la Rome chrétienne*, dans *Maison-Dieu*, n° 36, p. 14-32.

(117) Mais n'était-ce pas déjà la position du P. MICHONNEAU, sinon celle du P. GODIN ? « Nous ne voudrions en effet à aucun prix, écrivait le premier, que certains lecteurs... aillent prétendre qu'une paroisse missionnaire se suffit à elle-même et qu'il n'est pas nécessaire de chercher d'autres moyens complémentaires d'évangélisation... » (*Paroisse, communauté missionnaire*, p. 446). On lit, d'autre part, dans *France, pays de mission* ? : « ...La paroisse ne peut à peu près rien sur les milieux païens : elle peut rester la communauté des chrétiens d'un territoire, mais elle doit se doubler d'une « mission » (p. 44, voir également p. 54). Et l'abbé SOULANGE-BODIN n'a-t-il pas écrit, il y a soixante-dix ans : « La paroisse ancienne, qui est un mode d'administration des gens convertis et fidèles, ne répond plus, dans bien des régions, aux besoins d'une société redevenue païenne. Elle doit être en ces endroits complétée par des postes de missionnaires. » ? (dans ses *Lettres à un séminariste*, Paris, 1897, p. 26-27).

(118) A. AUBRY, *art. cit.*, p. 48.

III. - La super-paroisse

Il y a quelques mois, un nouvel ouvrage faisait une entrée remarquée dans le concert des recherches sur la paroisse. Est-ce le « livre marquant » de l'étape en cours ? Le propos de F. Connan et J.-C. Barreau (119) ne s'inscrit pas exactement, nous le verrons, dans la perspective décrite par A. Aubry. Leur message se présente modestement comme un « ballon d'essai » et une « libre réflexion » (120). Cela n'exclut pas une grande fermeté dans le diagnostic. Quant à la solution proposée, les auteurs de **Demain, la paroisse** ont le mérite d'en énoncer clairement le principe et d'en tracer nettement les lignes essentielles.

Le diagnostic fondamental, c'est que la paroisse est **trop petite** (121). Il rejoint, on le voit, un grand nombre des constatations et des positions que nous avons passées en revue. Mais il laisse le choix entre deux options bien différentes. Pour certains, le remède consiste à intégrer la paroisse, en réduisant son autonomie, dans un ensemble pastoral plus vaste et diversifié : c'était la tendance générale des recherches présentées au précédent chapitre. Pour d'autres — et d'abord pour F. Connan et J.-C. Barreau — il s'agit de donner à la paroisse une taille et un équipement suffisants pour qu'elle puisse intégrer elle-même les divers efforts et les principales structures d'une pastorale cohérente.

Ce résumé appelle des précisions. Nous aurons à examiner de plus près comment et pourquoi les auteurs de **Demain, la paroisse** envisagent la réalisation d'une telle option. Mais l'inventaire devra nécessairement s'élargir. Avant d'être traité dans une perspective essentiellement parisienne, le problème des trop petites et trop nombreuses paroisses a longuement et gravement préoccupé les pasteurs ruraux en recherche. C'est, en fait, un problème national, aggravé par l'inflation qu'entraînent, au siècle dernier, les conditions du Concordat (122). On ne s'étonnera donc pas de trouver, pour les secteurs ruraux, des propositions assez proches de celles que développent F. Connan et J.-C. Barreau.

(119) F. CONNAN et J.-C. BARREAU, *Demain, la paroisse*, Paris, Seuil, 1966, 128 p. F. CONNAN laissait entrevoir, à partir de son expérience, les principaux thèmes de ce livre dans un article intitulé *Eglises centrales et Eglises relais ou Vers la Paroisse de l'Avenir*, dans *Paroisse et Mission*, n° 23, 1965, p. 81-86.

(120) F. CONNAN et J.-C. BARREAU, *op. cit.*, p. 12 et 53.

(121) *Ibid.*, p. 19-20, 47-48, 64-65. Voir la présentation de J. DUQUESNE, *Quarante prêtres pour une paroisse ?* dans *Panorama chrétien*, n° 120, mars 1967, p. 26.

(122) Sur la corrélation entre la multiplication des paroisses et les avantages concordataires, voir F. BOULARD, *Essor ou déclin du clergé français ?* Paris, Cerf, 1950, p. 367-370 ; J. DUQUESNE, *Les Prêtres*, Grasset, 1965, p. 124.

**La paroisse
urbaine
de l'An 2000 ?**

Les « pistes de recherche » que propose **Demain, la paroisse** aboutissent à un projet assez précis, qui incarne l'espérance des auteurs : « une institution totalement refondue et restructurée... : la Paroisse de l'An 2000 ! » (123). Essayons de rassembler les principaux traits qui donnent un visage à cette paroisse de demain, avant de dégager les raisons qui l'on fait choisir.

Le volume de la super-paroisse correspond « au niveau intermédiaire des équipements moyens reconnus par le **Plan directeur du district urbain de Paris** » publié en 1965. A cette échelle, sa population comptera de 100 à 300 000 habitants (124).

La nouvelle institution est dirigée par « un responsable local (un « curé » au sens étymologique de « celui qui a cure ») ayant une véritable autorité sous le contrôle de l'évêque » (125). Autour du chef, un « presbyterium local », « composé d'une trentaine de prêtres », « est solidairement responsable de la pastorale du secteur » et s'en répartit les charges. « Il vit dans trois ou quatre communautés sacerdotales ». Il pourra intégrer des diacres et accueillir des séminaristes pour une partie de leur formation (126).

La paroisse de l'an 2000 représente, d'autre part, le centre de regroupement d'« un laïcat unanime ». « C'est au niveau de la paroisse nouvelle que les laïcs doivent se rassembler : ...engagés dans les divers services des communautés pratiquantes, militants d'action catholique générale ou spécialisée, animateurs de mouvements divers dans l'Eglise ou dans la cité, simples chrétiens... En elle, tous les laïcs, quels que soient par ailleurs leurs engagements, pourront se rencontrer. Ils pourront également participer aux grandes orientations pastorales de leur église locale au sein d'une véritable assemblée délibérante locale, en union avec le clergé. Cette assemblée pourrait réunir tous les ans avec le clergé du lieu les responsables des mouvements chrétiens et des laïcs élus par les communautés pratiquantes. En cours d'année, des commissions restreintes approfondiraient les questions... » (127).

A partir de cette unité centrale, l'action des clercs et des laïcs va se diversifier suivant deux plans distincts. Le plan vertical, c'est ici le plan « géographique » des quartiers. On y retrouve les anciennes paroisses : leurs églises, transformées en « églises-relais » comparables aux anciens **tituli** continuent à rassembler régulièrement des communautés eucharistiques à taille humaine (128). Peut-être même faudra-t-il multiplier les chapelles de quartier. Mais certains services et certaines cérémonies pourront être communes à tous le secteur... La vitalité des

(123) F. CONNAN et J.-C. BARREAU, *op. cit.*, p. 52.

(124) *Ibid.*, p. 68-70 et 93.

(125) *Ibid.*, p. 94. Cf. p. 104-106.

(126) *Ibid.*, p. 105-109.

(127) *Ibid.*, p. 101-103.

(128) *Ibid.*, p. 93, 95, 111. Cf. F. CONNAN, *art. cit.*, dans *Paroisse et Mission*, n° 23, 1965, p. 81-86.

communautés pratiquantes s'exercera localement dans cinq directions : liturgie, charité, catéchuménat, œcuménisme, participation à l'œuvre missionnaire. Chaque quartier aura son prêtre responsable, qui essaiera d'y créer des communautés plus restreintes. Au plan « géographique » est également intégré « le service d'un certain nombre de servitudes communes : le service de l'hôpital, le service du lycée, du centre d'apprentissage, de l'école technique, le service de l'enseignement libre » avec les aumôniers qui en sont chargés (129).

Le plan horizontal correspond au plan « sociologique » des différents milieux de vie. Il comporte en premier lieu le travail de l'action catholique spécialisée, dont les aumôniers feront partie du presbytère local et qui s'organisera à l'échelle de la super-paroisse : « Il serait souhaitable qu'il n'y ait qu'une seule A.C.O. ou une seule A.C.I. pour le secteur, même s'il faut de multiples équipes de base ». C'est à ce plan « sociologique » qu'on prévoit, en outre, « l'envoi aux païens d'une ou plusieurs équipes missionnaires », « composées de prêtres et de laïcs », qui s'efforcent de rejoindre les hommes et les communautés humaines les « plus loin » de l'Eglise (130).

Bien que sommaire, ce tableau fait apparaître la nouveauté du projet et laisse entrevoir les difficultés de sa mise en œuvre. Les auteurs en sont conscients, et n'envisagent pas une réalisation immédiate et généralisée. Ils souhaitent seulement qu'on tente, en attendant une réforme d'ensemble, « des expériences-pilotes », « même en un seul endroit » (131).

Mais, plutôt que d'épiloguer sur les chances de réalisation, essayons de discerner les **intentions** qui sous-tendent le projet, et les principaux **arguments** sur lesquels il est fondé.

La visée générale n'est pas difficile à saisir : il s'agit de faire de la paroisse une **unité pastorale** efficace et significative. La préoccupation fondamentale des auteurs est bien, en effet, celle de l'unité. Unité du clergé d'abord, qu'ils estiment menacée par le nombre de plus en plus grand des prêtres qui « échappent à la structure traditionnelle de la paroisse » (132), tandis que « les prêtres fidèles à la paroisse développent un complexe de frustration. Les curés, par exemple, ont l'impression d'être court-circuités par toutes sortes de ministères parallèles... » (134).

Quant aux laïcs, ils sont « souvent tiraillés entre leur mouvement et la paroisse ». Le service paroissial leur apparaît parfois comme

(129) F. CONNAN et J.-C. BARREAU, *op. cit.*, p. 110-113.

(130) *Ibid.*, p. 113-115.

(131) *Ibid.*, p. 95, 111, 120, 121.

(132) *Ibid.*, p. 83.

(133) *Ibid.*, p. 17.

(134) *Ibid.*, p. 83-84.

le contraire d'un engagement chrétien. « Trop souvent ils ont l'impression de choisir l'un contre l'autre ». Cette situation de concurrence ne facilite évidemment pas la collaboration. Les tensions ne doivent cependant pas être imputées à un défaut de bonne volonté, mais à une carence de l'organisation pastorale (135).

La dissociation qui est jugée la plus grave, c'est celle qui dessaisit la paroisse du travail d'évangélisation. Les curés se savent canoniquement responsables de ce travail. Ils acceptent malaisément d'être doublés par « un système de remplacement en vue de l'évangélisation dont ils se sentent, à tort ou à raison exclus » (136). Effectivement, la paroisse traditionnelle, trop petite, « n'a pas de plate-forme suffisante pour être centre d'évangélisation dans le monde moderne » (137). C'est pourquoi l'on propose de « ne plus reconnaître comme paroisse que ce qui serait le centre réel d'évangélisation au plan local ». On insiste sur le fait que « cette nouvelle paroisse, cette paroisse « englobante » est une nécessité missionnaire, et non pas seulement nécessaire au plan d'une bonne organisation ». La paroisse doit se situer au niveau intermédiaire, déterminé ci-dessus pour redevenir « cette « épiphanie » de l'église locale dont nous rêvons » (138).

L'objectif assigné à la super-paroisse est résumé dans une formule souvent reprise : « Elle doit réaliser à son niveau une **première synthèse des grandes fonctions de l'Eglise**, eucharistie, mission, action catholique... » (139). En d'autres termes, « il s'agit de trouver un lieu de rencontre où le curé, le prêtre au travail, l'aumônier d'action catholique, l'aumônier de lycée aussi bien que le militant d'action catholique spécialisé et le responsable laïc d'œuvre paroissiale puissent élaborer une action commune » (140).

Les efforts déjà entrepris en ce sens paraissent insuffisants. Les transformations internes à la paroisse doivent être prises en considération. Mais elles sont limitées, par le cadre canonique traditionnel, à la « micro-organisation. » (141). La multiplication des paroisses, qui va trop souvent de pair avec celle des lieux de culte, rend la collaboration plus difficile encore (142). Les diocèses — même les nouveaux diocèses suburbicaires — et les « archidiaconés » de Paris-ville sont jugés trop vastes pour constituer « des unités d'organisation intermédiaires » (143). Quant aux structures de coordination actuelles (zones pastorales, secteurs de mission ouvrière, doyenné), elles se révèlent inefficaces, « faute de véritable autorité locale » ;

(135) *Ibid.*, p. 84-85.

(136) *Ibid.*, p. 26.

(137) Mgr SAMAIN, vic. gén. de Tournai, *cit. ibid.*, p. 48-49.

(138) *Ibid.*, p. 95-96.

(139) *Ibid.*, p. 80. Cf. p. 93, 95-96, 98, 118. (C'est nous qui soulignons).

(140) *Ibid.*, p. 92.

(141) *Ibid.*, p. 49.

(142) *Ibid.*, p. 86-87.

(143) *Ibid.*, p. 66-67.

ainsi « la "pastorale d'ensemble" dont on parle tant reste un vœu pieux » (144).

La faillite des structures de type fédératif est sans doute l'argument décisif qui fait remettre à la paroisse le soin de l'unité. Ce rôle correspond d'ailleurs, pour F. Connan et J.-C. Barreau, à la vocation profonde de l'institution paroissiale : « comme c'est cette **fonction de regroupement** qui caractérise la paroisse, ...il s'agit en fait de la création d'une véritable paroisse » (145). La « paroisse de secteur » n'est donc pas simplement, pour les auteurs du projet, une organisation de circonstance, qui permettra d'ailleurs d'économiser du personnel et de l'argent (146). Elle correspond à une conception de la paroisse comme centre de regroupement. Notons seulement qu'elle réalise **plutôt le regroupement des fonctions pastorales que celui des fidèles**. Après avoir affirmé que « l'essence de la paroisse, c'est d'être regroupement eucharistique » (147), on est amené à préciser en effet que les « véritables communautés eucharistiques » se rassembleront au niveau des « églises-relais » (148). On ajoute que « les fidèles se sauront membres d'une communauté plus grande et bien plus diverse que leur assemblée cultuelle ; communauté responsable localement de la mission de l'Eglise » (149) et même que la super-paroisse « fournira un cadre communautaire aux hommes de la ville qui en manquent tant » (150). Mais que signifie cette notion de communauté à l'échelle d'une paroisse de 100 à 300 000 habitants ? L'expérience des pasteurs urbains et les leçons des sociologues nous convient, nous l'avons vu, à user de ce terme avec beaucoup de circonspection.

Une super-paroisse rurale ?

La notoriété rapidement acquise par le projet que présente **Demain, la paroisse** ne doit pas faire oublier des recherches plus anciennes. Si le phénomène d'urbanisation pose avec une urgence nouvelle le problème d'une adaptation des structures pastorales, ce phénomène comporte des incidences qui dépassent largement la ville. Il n'a pas manqué d'accélérer l'effort de révision que réclamaient les paroisses rurales, et de hâter la définition d'**unités pastorales** plus conformes aux besoins du monde rural et aux possibilités de son clergé.

Mais il s'agit de l'aboutissement d'une longue démarche, dont il n'est pas possible de citer toutes les étapes et tous les artisans. A l'origine, une prise de conscience : il ne suffisait pas de se scanda-

(144) *Ibid.*, p. 95 et 90.

(145) *Ibid.*, p. 94-95. Cf. p. 70. (C'est nous qui soulignons).

(146) *Ibid.*, p. 115-117.

(147) *Ibid.*, p. 49-50.

(148) *Ibid.*, p. 93.

(149) *Ibid.*, p. 93.

(150) *Ibid.*, p. 118.

liser ou de se lamenter en voyant se multiplier les « clochers sans prêtres » (151). Et l'on commence à poser la question : « **Faut-il remanier les circonscriptions paroissiales ?** » (152). Averti des conséquences dramatiques de la situation pour la vie des prêtres et des communautés chrétiennes, conscient de l'enjeu pour l'évangélisation, l'abbé F. Boulard se fait l'apôtre infatigable de cette cause. Dès 1945, il propose des **principes de réalisation** et un **plan d'action** : « il ne faut pas attendre, écrit-il, une réforme administrative des communes pour se mettre à la réforme paroissiale » (153).

La réforme n'est certes pas achevée. Le programme de regroupement ou de remembrement des paroisses rurales a dû être relancé plus d'un fois (154). Après la session organisée par le **Comité de Pastorale Rurale** à Orsay en mars 1963, il semble cependant avoir rencontré un très large accord, et trouvé une formulation quasi-définitive (155). Les décisions conciliaires, nous l'avons remarqué déjà, devraient en faciliter la mise en œuvre, en simplifiant les opérations canoniques (156).

L'étape décisive nous paraît franchie, en ce qui concerne l'élaboration du projet, avec la session d'Orsay. La netteté des conclusions en témoigne ; tout en proposant un processus de réalisation complexe et progressif, elles n'hésitent pas à prévoir que « les noms de "district, groupement ou secteur" paroissiaux doivent un jour disparaître pour faire place au nom revalorisé de **paroisse**, mais d'une paroisse qui recouvrira la totalité de ce district ou groupement ou secteur » (157).

(151) « Vers 1930, rapporte F. BOULARD, était portée à la tribune de la Chambre des députés cette constatation — qui y produisait quelque scandale, comme d'une atteinte à l'honneur de la France — que 10.000 paroisses étaient alors sans prêtre sur les 35.000 paroisses rurales ». *Problèmes missionnaires de la France rurale*, t. II, Paris, Cerf, 1945, p. 32-33.

(152) C'est le titre d'un chapitre de R. PINON, *La grande pitié de nos paroisses rurales*, Paris, Bonne Presse, 1945, p. 47-50. La même année, F. BOULARD demande : « Une refonte des circonscriptions paroissiales est-elle souhaitable ? » dans *Problèmes missionnaires...*, t. II, p. 31-70.

(153) F. BOULARD, *op. cit.*, p. 294.

(154) Quelques jalons : F. BOULARD, *Le regroupement des trop petites paroisses*, dans *Essor ou déclin du clergé français ?*, Paris, Cerf, 1950, p. 366-385 ; *Id.*, *Regrouper les paroisses rurales*, dans *Maison-Dieu* n° 36 1953/4, p. 106-113 ; 1^{re} Session d'Athis-Mons (mai 1958) : F. BOULARD, P. WINNINGER, A.-G. MARTIN-MONT, etc., *Le problème des trop petites paroisses : Maison-Dieu*, n° 57, 1959/1 ; 11^e Session d'Athis-Mons (mars 1962) avec le C.P.R. : cf. E. DROLON, *Le regroupement des petites paroisses*, dans *Cahiers du Clergé Rural*, n° 245, fév.-mars 1963, p. 192-202.

(155) 41 diocèses étaient représentées. 61 ont été atteints au moins par l'une des sessions d'Athis-Mons ou par celle d'Orsay, signale le compte rendu : *Evangélisation et Remembrement : Cahiers du Clergé Rural*, n° 250 (spécial), p. 7, n. 4.

(156) Cf. *Supra*, note 68.

(157) *Itinéraire*, dans C.C.R., n° 250, p. 176. A vrai dire, ce changement de dénomination était déjà prévu dans les *Principes de pédagogie pastorale* énoncés par F. BOULARD à la Session de 1958 : voir *Maison-Dieu*, n° 57, p. 130.

Ainsi la paroisse rurale « remembrée » est-elle conçue, elle aussi, comme une « paroisse de secteur ». Elle n'a pas été présentée d'une manière aussi détaillée que la super-paroisse urbaine. A la fin de son exposé théologique, J. Frisque proposait cependant aux participants de la session d'Orsay les principaux traits qui pourraient lui donner un visage (158). Essayons de les rassembler.

Le propos de J. Frisque est essentiellement de « restituer la paroisse rurale à son ambition originelle ». Par delà le « quadrillage », d'institution carolingienne, qui est à l'origine de notre actuelle « poussière de paroisses », il se réfère aux premières paroisses rurales, celles des IV^e - V^e siècles (159). Il ne s'agit pas de copier des formes évidemment anachroniques, mais de retrouver un dynamisme ecclésial permanent, grâce auquel la paroisse rurale du XX^e siècle pourra redevenir une véritable **filiale de l'Eglise épiscopale** et un authentique **centre d'évangélisation** (160).

Le critère principal pour le remembrement sera donc d'ordre théologique : « Idéalement, il faudrait dans un diocèse autant et juste assez de paroisses rurales pour permettre à l'acte épiscopal de convocation universelle au Salut d'atteindre effectivement tous les hommes qui se trouvent habituellement ou temporairement dans le champs de la convocation » (161).

Chaque paroisse remembrée ne formera qu'une seule communauté eucharistique, tout en conservant plusieurs lieux de culte. L'appartenance commune sera signifiée dans la célébration elle-même, par l'homogénéité de la prédication notamment, et éventuellement par l'institution d'une **messe paroissiale** privilégiée qui serait célébrée successivement dans les divers lieux de culte, selon le système antique des stations (162).

Des regroupements et services intermédiaires (Action catholique spécialisée, catéchuménat, centre de préparation au mariage, etc) seront nécessaires « pour rejoindre les hommes dans toutes leurs dimensions sociologiques et spirituelles ». Mais le rassemblement paroissial local sera **normatif** : « c'est vers lui que se tendront les regards de tous ceux qui participent aux regroupements intermédiaires ». Nous retrouvons ici la fonction essentielle de l'eucharistie paroissiale comme expression et apprentissage de la catholicité vécue (163).

(158) J. FRISQUE, *Paroisse rurale et exigences actuelles de la Mission*, dans C.C.R., n° 250, p. 32-35.

(159) *Ibid.*, p. 28-29.

(160) *Ibid.*, p. 32.

(161) *Ibid.*, p. 32.

(162) *Ibid.*, p. 32-33. Cela ne signifie pas que la messe dominicale ne sera pas célébrée régulièrement dans les mêmes lieux de culte. On a signalé depuis longtemps l'importance de cette régularité ; voir G. LE BRAS, *L'homme dans son manoir*, *La paroisse rurale*, dans *Etudes de sociologie religieuse*, t. I, Paris, PUF, 1955, p. 386 ; F. BOULARD, *Principes pour le planning*, dans *Maison-Dieu*, n° 57, p. 90.

(163) J. FRISQUE, *art. cit.*, p. 33. Cf. *supra*, p. 17-18.

La paroisse rurale de secteur sera prise en charge par une **équipe sacerdotale**, constituant un « quasi-presbyterium ». Le responsable, représentant habituel de l'évêque, s'efforcera notamment de garder la paroisse dans sa vocation de **centre d'évangélisation**. Il ne manquera pas de rappeler sans cesse à l'équipe sacerdotale et à la communauté chrétienne la « priorité aux non-chrétiens », toujours menacée par des besoins apparemment plus urgents (164).

L'équipe locale, chargée du centre d'évangélisation, devra collaborer avec les différents **responsables de services ou de communautés intermédiaires**. Ces responsables, travaillant normalement sur plusieurs grandes paroisses, ne pourront habituellement pas être intégrés à l'équipe. C'est au contraire l'équipe qui s'intégrera dans le **presbyterium** diocésain, où s'élabore, avec l'évêque, une pastorale concertée, dont tous portent solidairement la charge (165).

Bien que ce projet rural soit moins développé, on saisit sans peine sa parenté avec le projet urbain, qui est d'ailleurs postérieur et se réfère à lui (166). Dans les deux cas, la paroisse de l'avenir est conçue comme une **unité pastorale intermédiaire**, qu'on lui attribue la « première synthèse des grandes fonctions ecclésiales », ou la démultiplication habituelle de « l'acte épiscopal de convocation universelle au Salut ». Dans les deux cas, cette unité va de pair avec une multiplicité d'assemblées eucharistiques, dont on veut faire cependant une communauté unique. L'équipement de la super-paroisse rurale, nécessairement moins peuplée, paraît plus « léger » et moins complet : elle devra faire appel à certains services extérieurs, alors que les mêmes services peuvent être organisés à l'échelle de la super-paroisse urbaine. On n'en précise pas moins que « beaucoup de choses dépasseront le niveau intermédiaire » où se situe cette dernière, « et demanderont à être traitées au niveau le plus haut » (167).

Conclusions

Que sera la paroisse de demain, ou d'après-demain ? L'état présent des recherches ne permet pas de le présumer. Selon qu'une tendance ou l'autre aboutira, le visage de l'institution paroissiale peut être bien différent. Entre les trois grandes directions qui semblent

(164) *Ibid.*, p. 34

(165) *Ibid.*, p. 34.

(166) F. CONNAN et J.-C. BARREAU, *op. cit.*, p. 79.

(167) *Ibid.*, p. 94.

indiquées, il ne nous appartient évidemment pas de décider. Nous tenterons seulement, en terminant, de dégager les principales implications que comporte le choix de telle ou telle orientation, et de confronter les projets étudiés avec un certain nombre de réalisations en cours.

La **paroisse ouverte**, c'est un idéal proposé en permanence à n'importe quelle paroisse, quels que soient sa taille et son équipement. Il a l'avantage de pouvoir être poursuivi sans attendre une réforme de structures. Mais il a aussi ses limites, qui sont celles de la bonne volonté. Ainsi la définition strictement territoriale des compétences et la concentration des responsabilités de tous ordres entre les mains du curé peuvent constituer des obstacles infranchissables. Le statut de l'institution paroissiale permet, certes, une réelle coordination de la pastorale. Mais on évitera difficilement de la modifier si l'on veut promouvoir une « collaboration interparoissiale organique » (168).

Choisir la **paroisse « intégrée »**, c'est recentrer l'institution autour de sa fonction eucharistique. D'autres structures assumeront d'autres fonctions, à d'autres échelles. La paroisse apparaîtra avant tout comme le lieu où l'on célèbre régulièrement une eucharistie non-spécialisée. Dans cette perspective, tout lieu de culte public peut, à la limite, être considéré comme paroisse. On renonce, du même coup, à faire de la paroisse une unité pastorale. Elle n'est plus le cadre universel de la vie chrétienne, ni le support polyvalent des diverses formes de ministère. Elle entre, au contraire, dans une unité plus vaste et diversifiée. La charge du curé se trouve ainsi dissociée de l'institution paroissiale, ou du moins déborde largement le service de celle-ci.

La « **super-paroisse** » représente une option opposée. C'est une paroisse « englobante », une véritable unité pastorale, qui « intègre » de multiples fonctions et regroupements subsidiaires. Elle comporte alors inévitablement plusieurs lieux de culte, et cesse d'être à l'échelle de l'assemblée eucharistique locale. Elle conserve sa fonction d'intégration à l'unité catholique, mais elle assume en même temps un certain nombre de démarches « spécialisées » qui tendent à rejoindre les hommes dans leur particularité sociologique ou spirituelle. Situer la paroisse à ce niveau, c'est accepter qu'elle soit relayée par « des sous-groupes vraiment communautaires ». C'est la concevoir « comme un système social à plusieurs étages, comme une communauté spirituelle de type secondaire, et non plus comme une communauté primaire ». La question a été posée clairement par le Chanoine F. Boulard, à qui nous avons emprunté ces expressions : « Est-il nécessaire

(168) C'est l'ambition de la pastorale d'ensemble » : voir L. DINGEMANS et F. HOUTART, *Pastorale d'une région industrielle*, Bruxelles, Cep, 1964, p. 161.

que l'institution-paroisse soit située au niveau **élémentaire** de la structure d'intégration à l'Eglise ? » (169).

La paroisse traditionnelle réunissait les deux fonctions de convocation locale à l'eucharistie et d'unité pastorale. Ces deux fonctions — également indispensables — tendent à se dissocier. C'est l'une ou l'autre qui caractérisera la paroisse de demain, selon qu'on aura opté pour la paroisse « intégrée » pour la « super-paroisse ».

En fait, des options sont déjà prises, et d'autres s'inscrivent ici et là, à mesure que se développe le travail de réorganisation pastorale. Faute de pouvoir analyser ici l'ensemble des réalisations récentes (170), on évoquera seulement quelques décisions particulièrement significatives, concernant la pastorale de l'agglomération, les zones, les secteurs, et les équipes sacerdotales.

De plus en plus, on cherche à constituer une unité pastorale réelle à l'échelle de chaque **agglomération urbaine**. La consistance naturelle de la cité lui donne une place particulière dans le diocèse (171), avec lequel elle coïncide rarement. Certains services ne peuvent être organisés qu'au niveau de la ville, où se situent d'ailleurs un certain nombre de réalités sociales (172). Et dans la mesure où prend corps une « Eglise de la Cité », les fidèles trouvent, à leur horizon habituel, une référence et une médiation concrètes pour exprimer et vivifier leur appartenance ecclésiale (173).

L'unité est signifiée par la désignation d'un responsable pour l'ensemble de l'agglomération : archidiacre (Lyon), archiprêtre (Toul) ou doyen (Carcassonne). Lorsque l'agglomération atteint une certaine taille (100 à 200 000 habitants), des structures intermédiaires sont nécessaires. Plutôt que de créer des « super-paroisses », on revivifie

(169) F. BOULARD, *Appartenance religieuse et Pastorale* (communication à la Conférence internationale de Sociologie religieuse, Königstein, 1962), dans *L'appartenance religieuse*, Bruxelles, Cep, 1965, p. 206-207.

(170) On trouvera un abondant répertoire des études et décisions concernant surtout la pastorale rurale dans *Évangélisation et Remembrement*, C.C.R. n° 250, p. 197-201 et 206-208. Autres exemples dans la conférence de F. BOULARD citée à la note précédente et l'article de F. HOUTART et W. GODDIN, *Pastorale d'ensemble et plans de pastorale*, dans *Concilium* n° 3, p. 29-44.

(171) « Il n'est pas possible d'assimiler purement et simplement les structures pastorales de villes aussi importantes que Lyon et Saint-Etienne à celles des autres régions du diocèse » écrit le cardinal VILLOT dans la *Semaine Religieuse* de Lyon du 17 février 1967, p. 194.

(172) Mgr MATAGRIN et C. BONJEAN, *Note sur la pastorale des grandes agglomérations*, dans *Semaine religieuse*, supra cit., p. 195 ; E. GOLOMB, *Modal theoretical considerations on the organisation of Urban Pastoral Work*, dans *Social Compass*, 1963/4-5, p. 362 ; on cite volontiers, parmi ces services, le « Télé-Accueil » qui fonctionne à Bruxelles et dans plusieurs villes d'Allemagne : voir F. HOUTART, *Vers une pastorale urbaine*, dans *Social Compass*, 1961/6, p. 561.

(173) E. GOLOMB, art. cit., p. 363.

les doyennés ou l'on institue des secteurs pastoraux. A Lyon, les neuf secteurs urbains entre lesquels est réparti le territoire tendent à coïncider avec les arrondissements. Chacun d'eux « représente le premier niveau où peut s'opérer une certaine harmonisation des forces apostoliques ». Mais on a prévu également trois secteurs fonctionnels, « destinés à regrouper les aumôniers attachés à un même ministère spécialisé » (celui des hôpitaux et cliniques, par exemple) (174).

Que deviennent les paroisses, dans le cadre de l'agglomération ? On a déjà observé qu'un certain nombre de dimensions pastorales leur échappent. Dans certains cas, elles cessent d'être « l'échelon de base de la pastorale » : ainsi, à Lyon, on en confie volontiers plusieurs à la même équipe sacerdotale, avec un unique responsable (175). Dès 1952, l'archiprêtre de Toul avait ainsi cumulé la charge curiale des trois paroisses de la ville, qui ne comptait, il est vrai, que 10 500 habitants (176). Ailleurs on juge plutôt la paroisse trop vaste et on lui assigne une fonction de regroupement pour des efforts plus démultipliés : Mgr de Smedt, qui promeut à Bruges la création de communautés de quartier, estime que « la paroisse de demain semble devoir être une fédération de quartiers » (177). Le dispositif pastoral récemment inauguré à Carcassonne présente deux traits significatifs. D'une part les paroisses sont multipliées (on passe de six à douze, pour 45 000 habitants). D'autre part leur rôle est soigneusement délimité : « messes dominicales et messes en semaine, vie liturgique et sacramentelle (baptêmes, mariages, sépultures), prédication et catéchismes, visite des malades dans les quartiers ; contacts fréquents du prêtre avec les familles ». Toutes les autres fonctions sont prises en charge à l'échelle de la ville. Tous les prêtres y participent et, même attachés à un lieu de culte et à un quartier, ils sont d'abord « membres de l'équipe sacerdotale de Carcassonne, qui a reçu mission d'évangéliser la ville entière » (178). On discerne là, visiblement, une orientation vers ce que nous avons appelé la « paroisse intégrée ».

Les termes de **zone** et de **secteur** (179) sont probablement les plus évocateurs de l'activité déployée depuis plusieurs années pour

(174) Mgr MATAGRIN et C. BONJEAN, *Note cit.*, p. 195.

(175) *Ibid.*, p. 195.

(176) *Réorganisation de l'action pastorale à Toul*, par le Secrétariat de l'évêché de Nancy, dans *Maison-Dieu*, n° 36, p. 114-118. Les sept paroisses de l'agglomération de Vierzou (32.000 hab.) sont également confiées, depuis plusieurs années, à une équipe sacerdotale, sous la responsabilité d'un seul curé-archiprêtre.

(177) Mgr E.-J. de SMEDT, *Le Christ dans le quartier. Pour un renouveau de la paroisse*, DDB ; 1960, p. 51.

(178) *La Croix* du 20 octobre 1966.

(179) La « pastorale d'ensemble » a surtout parlé de « zones », qui sont d'abord, autant que possible, des unités naturelles, des « zones humaines » : voir F. BOULARD, *Projets et réalisations de la Pastorale d'ensemble*, dans *Cahiers du Clergé Rural*, février 1962, p. 71. En fait, on passe facilement d'un vocable

la réalisation d'unités pastorales dynamiques et adaptées. L'ambition de la « pastorale d'ensemble » dépasse largement la rénovation des structures paroissiales. Elle n'en a pas moins grandement contribué à l'ouverture de l'institution, en l'amenant à situer son effort dans un projet plus vaste, qui réclamait une collaboration non seulement avec les autres paroisses, mais avec des structures apostoliques hétérogènes. Sans aucun doute, les zones et les secteurs ont favorisé l'intégration des paroisses dans la pastorale diocésaine. N'auront-ils été que des structures transitoires ? Dans certains cas, on envisage effectivement, nous l'avons vu, de remplacer le « district, groupement, ou secteur » par une paroisse remembrée (180). Mais la paroisse remembrée n'est pas forcément à l'échelle des anciens secteurs. Ceux-ci pourraient subsister, en regroupant des paroisses de taille moyenne. A moins qu'on ne préfère la solution des super-paroisses.

Les **équipes sacerdotales** ont joué, selon le témoignage qualifié du chanoine Boulard, le rôle d'un « outil irremplaçable » (181) pour le développement d'une pastorale organique. C'est fréquemment la conscience d'une responsabilité commune qui fut à la source d'un travail d'ensemble et d'une répartition des tâches qui brisait les frontières interparoissiales : c'est souvent parce qu'on était une équipe qu'on a pensé secteur (182). Ce fut parfois aussi l'engagement dans un travail de secteur qui créa des liens entre curés voisins et fit naître la volonté d'une collaboration plus étroite. L'équipe sacerdotale, encouragée par le Concile (183) voit son rôle confirmé à mesure que la spécialisation des ministères s'inscrit dans la réalité pastorale. Elle représente, semble-t-il, une chance capitale pour la paroisse de demain, que celle-ci doive prendre modestement sa place dans un

à l'autre : la récente note lyonnaise sur la *pastorale des grandes agglomérations* prévoit que les Conseils et Secrétaires de secteur prendront le relais des Conseils et Secrétaires de zone, sans modifier substantiellement la définition de leurs rôles (*Semaine Religieuse de Lyon*, 17 février 1967, p. 196). Les « secteurs de mission ouvrière », visant à coordonner l'effort des divers éléments apostoliques en fonction de l'évangélisation du monde ouvrier, ont également contribué à l'aménagement et à l'intégration de la pastorale paroissiale, sans en faire leur premier objectif.

(180) Voir *Maison-Dieu*, n° 57, p. 130, et *Cahiers du Clergé Rural*, n° 250, p. 176, *Supra cit.*

(181) F. BOULARD, *Projets et réalisations...*, p. 71. Voir *Le travail en équipe des prêtres en milieu rural* (enquête du Comité de Pastorale Rurale) dans *Lettre aux Communautés*, sept. 1960, p. 15-24 ; *La vie d'équipe* (conclusions pastorales de la Session de Migennes) dans *Lettre aux Communautés*, juil.-août 1961, p. 13-17 ; *Communautés sacerdotales, communautés paroissiales* (F. CONNAN, H. LE SOURD, L. RETIF, M. HORNUSS, Y. MOUBARAC, J. BOUVERESSE, P. DUPONT, A. PONSAR) : *Paroisse et Mission*, n° 10, 1959, p. 2-110 ; F. CONNAN : *La vie communautaire dans le clergé diocésain en France*, dans *Paroisse et Mission*, n° 20, 1964, p. 89-96.

(182) Cf. J. VINATIER, *Paroisse ou Secteur ?* (examen de conscience d'une équipe sacerdotale) dans *Maison-Dieu*, n° 36, 1953/4, p. 132-137.

(183) VATICAN II, Décret *Presbyterorum Ordinis*, 8c.

ensemble diversifié ou qu'elle ait à s'organiser elle-même pour devenir le relais et l'instrument d'une cohérence véritable entre des tâches multiples. L'équipe n'est-elle pas le lieu où l'on découvre et où l'on vit quotidiennement la solidarité du presbyterium (184) ? Et l'intégration des paroisses dans la pastorale de l'église diocésaine n'est-elle pas largement tributaire de l'intégration des prêtres dans le presbyterium de l'évêque ? (*).

(184) Cf. L. LOCHET, *Autorité et obéissance dans l'Eglise d'après le Concile*, dans *Parole et Mission*, n° 36, janvier 1967, p. 116.

(*) Ce texte est celui de l'une des conférences qui furent données à Pontigny, lors de la session « mission-paroisses » des 8-12 avril dernier.

Lettre de Monseigneur MARTY aux prêtres de la prélature de Pontigny, 18 mai 1967.

Chers amis, vous savez depuis quelques semaines le projet du Comité épiscopal relatif au transfert du Conseil de la Mission et du Séminaire dans la région parisienne.

Le Père Deschamps à qui j'ai confié la responsabilité de ce transfert vous en a expliqué les raisons par écrit et par oral lors de la session « Mission - Paroisses ».

La consultation ainsi réalisée et votre réponse à l'appel à votre solidarité financière manifestent un accord massif des équipes. Le Comité épiscopal et moi avons été très heureux de cette attitude qui montre que vous prenez vous-mêmes la responsabilité de l'existence de la Mission et que vous considérez l'avenir avec confiance.

Ce transfert permettra à la Mission de mieux accomplir sa vocation apostolique et interdiocésaine au service de l'Eglise en France et même dans le Tiers-Monde. De nombreuses collaborations seront ainsi rendues possibles. Le séminaire sera lui-même moins isolé et plus à même de remplir son rôle. En 1954 le Saint Siège avait d'ailleurs demandé que ce séminaire national soit à Paris, mais aucune possibilité ne s'était alors présentée.

Nous espérons donc pouvoir prochainement nous installer à Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne) dans une maison des Pères Franciscains. L'Assemblée plénière a été informée de ce projet. Les évêques parisiens nous accueillent volontiers. Mgr Veuillot, Archevêque de Paris, et Mgr de Provençères, Evêque de Créteil, m'ont fait connaître leur accord.

Nous avons donc demandé au Saint-Siège un « indult » autorisant ce transfert. Dès que la réponse nous sera parvenue, je vous la communiquerai.

Le Cardinal Liénart a été tenu au courant de nos questions et de nos recherches à ce sujet. Il était très attaché à Pontigny dont il a été le premier prélat. Mais il approuve sans réserve ce projet pour un meilleur accomplissement de la vocation de la Mission de France.

C'est une nouvelle étape dans la vie de la Mission de France. Qu'elle soit pour tous une progression dans la fidélité à Jésus-Christ et dans l'accomplissement de la mission de l'Eglise. Soyons unis dans une prière confiante pour y parvenir.

† François MARTY
Prélat de la Mission de France

Nous constituons une société qui sera propriétaire de la maison de Fontenay. La Mission de France souscrira un certain nombre de parts avec ce qu'elle aura obtenu de la vente des bâtiments de Pontigny. D'autres souscriptions sont nécessaires ; vous pouvez nous écrire à ce sujet et nous vous adresserons le texte des statuts et les bulletins de souscription.

Ordinations

Huit prêtres ont été ordonnés au titre de la prélatrice de Pontigny : le 16 avril à Puteaux, Jean-Jacques BOUREAU ; le 22 avril à Pontigny, Bernard AUDRAS, Michel BOULET, Jean-Louis CHARDOT, Pierre LETHIELLEUX, Gabriel SAVENER, Pierre THIEMPONT, Bernard TURQUET.

Carnet de la Mission

La mère de Philippe de Fontanges (responsable inter-diocésain pour la région Midi), celle de René et Francis Olivier (Angoulême), la sœur de René Salatin (équipe de réflexion pastorale), le frère de Michel Couteaux (Givors), le père de Roger Beaume (Paris), celui de Maurice Lassaux (Pontigny) et celui de Jean Gesquière (Dunkerque, Mission de la Mer), sont décédés récemment.

La lettre suivante dira, mieux que nous ne saurions le faire, ce que signifient parfois nos parents pour les camarades avec lesquels nous partageons notre existence et notre foi.

Jean Gesquière apprit le décès de son père alors qu'il naviguait au large de l'Australie ; quelques jours plus tard il nous écrivait.

« J'ai appris cette nouvelle imprévue par télégramme le 21 avril, deux heures après notre départ de Nouméa. Le commandant du navire m'en a informé vers 19 heures, lorsque je me trouvais en plein service de table. Je fus complètement abasourdi, venant de recevoir une lettre du Père où tout semblait aller très bien. Je retournais au travail, réalisant peu à peu tout ce que cette brève annonce voulait dire.

Très vite la nouvelle du deuil qui me frappait filtra à bord. Spontanément mes camarades de travail vinrent m'enlever littéralement le boulot des mains afin que je puisse profiter d'un peu de silence et de recueillement. Les uns et les autres, avec des mots maladroits ou une simple poignée de mains vinrent me signifier combien ils participaient de cœur à cette peine qui venait de me surprendre. L'un d'eux me dit, le repas terminé dans le silence et mille attentions à mon égard « Qu'est-ce que tu vas faire ? ». « Je vais envoyer un télégramme à ma mère, mais d'abord je dirai la messe ».

Je m'éloignais quelques instants sur le pont, à l'arrière, priant et réfléchissant, pensant à tous ceux qui étaient plongés dans la peine et dont j'étais si loin. Pensant au Père et à tout ce qui avait fait sa vie avec Maman. Vie pauvre, difficile (nous étions six à la maison avec eux). Vie marquée d'un bout à l'autre par le travail et cet humble courage quotidien qui lui a fait traverser tous les événements, y compris la guerre, avec la volonté tenace, effacée, de ne pas refuser le devoir mais de l'accomplir jusqu'au bout. Avec cela une bonté profonde où la haine, le ressentiment et l'envie n'ont jamais longtemps accroché. Homme de foi aussi, à qui je dois la

meilleure part de mon sacerdoce, et de ce sacerdoce aux plus loin qu'il avait, avec ma mère, totalement accepté et soutenu.

J'en étais là dans mes pensées quand le novice machine vint me tirer par le bras « On t'attend au réfectoire ». J'y allais. Ils étaient tous là, sauf les gars de quart et les musulmans, plus un officier. L'un d'eux me dit « On n'est pas beaucoup croyants, mais on va prier avec toi ».

Tu devines mon émerveillement et mon émotion devant autant de délicatesse. Je disais la messe, leur disant toute ma peine et toute mon espérance, alliant à la douleur qui nous unissait toute la souffrance de tous les hommes, souhaitant que ce qui nous rassemblait nous aide à mieux nous connaître, à mieux nous entraider, à mieux nous comprendre. Je leur ai parlé de mon Père, de sa vie de travail, de sa foi qui faisait que si j'étais fort dans la peine de sa mort, je ne le considérais pas comme perdu, mais autrement et plus constamment présent grâce à Dieu et à Jésus-Christ.

Ils m'ont écouté avec une profonde et constante attention. Un vieux matelot pleurait dans son coin, secoué de cette profonde émotion et fraternité qui nous réunissait tous.

Après la messe, le maître graisseur me dit « on fait parfois les cons, mais on a du cœur ». Je ne l'avais jamais tant découvert chez eux qui d'habitude le masquaient soigneusement. Depuis les uns et les autres me disent « T'as des nouvelles ? Comment ça va chez toi ? Ta Mère ? ». Je ne suis donc pas seul dans cette peine, et j'avoue être émerveillé de tout ce qu'ils sont ici pour moi. Je crois qu'avec une pareille et inhabituelle escorte, plus toute la peine de tant et tant d'amis et frères comme vous, Dieu a bien dû accueillir mon Père. Il sera désormais un intercesseur et intermédiaire, soutien familial et gardien de tous nos espoirs et de notre marche hésitante...

...Pour le reste ça va. Après une escale houleuse à Nouméa où les filles de tout poil ont envahi le bord pendant huit jours, le calme est revenu, mis à part les coups de gueule inévitables... Nous entrons bientôt à Newcastle... Nous serons à Dunkerque ou au Havre vers le début de juin ; selon les nouvelles de la famille je débarquerai immédiatement ou un peu plus tard ».

Numéro spécial

Lorsque, en novembre 1966, le bulletin trimestriel « Lettre aux Amis de la Mission de France » cessa de paraître, nous pouvions lire en page 3 du dernier numéro : « Pour maintenir le lien avec nos abonnés nous envisageons de leur envoyer, à partir de 1967, un numéro spécial de la « Lettre aux communautés de la Mission de France », dans lequel ils trouveront, avec des nouvelles de la Mission, la relation des expériences qu'ils recherchent ».

C'est pourquoi un numéro spécial de la LETTRE AUX COMMUNAUTÉS sera édité courant juin et envoyé aux seuls lecteurs de la « Lettre aux Amis » ayant apporté l'an dernier une contribution. Les abonnés de la « Lettre aux communautés » pourront toutefois se le procurer en envoyant 3 F (en timbres ou par chèque) à l'adresse habituelle.

Ce numéro spécial comportera les articles suivants : « La signification des stages dans l'itinéraire des séminaristes et dans la vie de la Mission » — « Le Tiers-Monde, l'Occident et l'Eglise » (parus dans le n° 1/1967) ; « Une embauche qui a changé ma vie » (paru dans le n° 2/1967) ; « La parole du Christ pour les hommes d'aujourd'hui » (paru dans ce numéro 3/1967) ; et quelques « chroniques » diverses.

Ouvrages reçus

Un peuple en fête. Le vocabulaire de l'Assemblée chrétienne.

Le Tiers-Monde, l'Occident et l'Eglise.

Le Père Congar. La théologie au service du peuple de Dieu.

Saint Dominique et ses frères. Evangile ou croisade ?

Approches d'une théologie de la science.

La condition de pécheur.

L'encyclique du pape Paul VI. Le développement des peuples.

Le livre de la chorale.

Le décret *perfectæ caritatis*. L'adaptation et la rénovation de la vie religieuse.

La communion anglicane et l'œcuménisme d'après les documents officiels.

Propos sur le loisir.

Le sacerdoce dans le Nouveau Testament.

Psychologie et théologie.

A. AUBRY

Collection « L'Eglise aux cent visages », Paris, Cerf, 160 pages.

B. ATANGANA, G. DE BERNIS, F. COMPARATO, J. FRISQUE, F. HOUTART, P. JUDET, V. KIBA, G. MATHIEU, R. DE MONTVALON, NGUYEN MANH-HA, Mgr L. NAGAE

Préf. de H. BARTOLI, Collection « Parole et Mission », Paris, Cerf, 328 pages.

J.-P. JOSSUA, *o.p.*

Collection « Chrétiens de tous les temps », Paris, Cerf, 280 pages.

Introduction et choix de textes par M.-H. Vicaire, *o.p.c.* Collection « Chrétiens de tous les temps », Paris, Cerf, 192 pages.

D. DUBARLE, *o.p.*

Collection « Cogitatio fidei », Paris, Cerf, 208 pages.

E. ROCHE, *s.j.*

Le Puy-Lyon, Xavier Mappus, 160 pages.

Introduction de V. Cosmao, Paris, Centurion, 128 pages.

J. GELINEAU

Paris, Cerf, 112 pages.

Collection « Unam Sanctam » n° 62, Série Vatican II, textes et commentaires des Décrets conciliaires, Paris, Cerf, 596 pages.

W.-H. VAN DE POL

Trad. du Néerlandais, Collection « Unam Sanctam », n° 63, Paris, Cerf, 292 pages.

Cahier n° 58 de « Recherches et débats », Paris, Desclée de Brouwer, 184 pages.

C. ROMANIUK

Le Puy-Lyon, Xavier Mappus, 240 pages.

J.-M. POHIER *o.p.*

Collection « Cogitatio fidei », Paris, Cerf, 400 pages.

La foi d'un païen.

J.-C. BARREAU
Paris, Seuil, 96 pages.

Un témoin solitaire. Vie et mort de
Franz Jägerstätter.

G. ZAHN
Paris, Seuil, 258 pages.

Miettes spirituelles.

P. MONIER
Mulhouse, Salvator, 216 pages.

Dieu est Dieu.

D. BARSOTTI
« Cahiers de la Pierre-qui-Vire », Desclée, 280 pages.

Mission industrielle ou prêtres-ouvriers ?

E.-R. WICKHAM et J. ROWE
Préface de E. Poulat, trad. de l'anglais, Paris, Seuil, 140 pages.

Diacres dans le monde d'aujourd'hui.

H. DENIS et R. SCHALLER
Préface de Mgr Guyot, Lyon, Apostolat des éditions, 172 pages.

Les origines du catéchisme moderne.

J.-C. DHOTEL s.j.
Collection « Théologie », Paris, Aubier, 472 pages.

Numéros disponibles

1963 - n° 7 : Catéchèse pour notre temps (compte rendu des travaux des équipes urbaines de la Région Sud).

1964 - n° 6 : L'homme dans la société économique à l'heure de la socialisation (M. Massard) — Le projet fondamental de l'homme moderne (J.-Y. Jolif).

1965 - n° 5 : Des prêtres et des laïcs d'une communauté urbaine font part de leurs recherches.

n° 6 : Assemblée générale de la Mission de France : rapport d'orientation ; rapport Tiers-Monde.

1966 - n° 1 : Assemblée générale : rapport urbain.

n° 3 : Pauvretés et pauvres dans la société ; La catéchèse des jeunes.

n° 6 : L'expérience chrétienne de la foi et le dialogue avec les non-chrétiens ; tables générales 1952/1966.

1967 - n° 2 : Une embauche qui a changé ma vie - Culture biblique 1966 - L'Eglise et les non-croyants - Non dans la chair, mais dans l'esprit.

en « tiré à part » (franco 2 F)

— R. Crespin, « l'originalité de la foi. Nature et expression de l'identité chrétienne ».

— R. Salaün, « Évangéliser, c'est faire quoi ? ».

ABONNEZ VOS AMIS

bulletin à découper et à envoyer à
Lettre aux communautés
Prélature — 89 Pontigny

NUMEROS SPECIMENS

Veuillez servir gratuitement un n° spécimen à

M _____

M _____

de la part de M _____

signature : _____

BULLETIN D'ABONNEMENT

(conditions ci-contre)

Je souscris un abonnement au nom de :
(écrire en lettres capitales)

M _____

adresse : _____

Ci-joint dans la même enveloppe un
mandat, chèque bancaire, chèque postal
de Fr. _____

à l'ordre de : Lettre aux Communautés
c.c.p. Paris 21.596.44

Maquette : J.-M. Bertholle